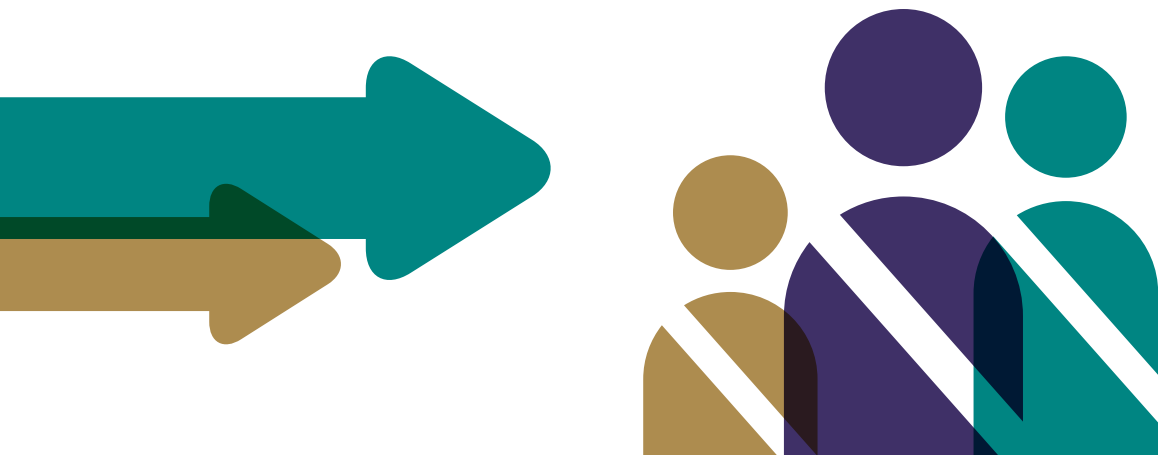




Missions et organisation

Mandat 2026-2032





Le renouvellement des conseils municipaux et du conseil métropolitain marque un moment important pour la vie démocratique de la métropole.

Certaines et certains d'entre vous poursuivent leur engagement ; d'autres entament leur premier mandat. **Ensemble, au service des habitants, nous poursuivons le cap fixé collectivement : un engagement fort en faveur de l'écologie et de la transition climatique, conjugué à une attractivité et un rayonnement désormais reconnus.**

Cette nouvelle étape coïncide par ailleurs avec les 50 ans du District, créé en 1976. Un demi-siècle plus tard, l'esprit qui a présidé à sa fondation demeure : **travailler ensemble pour mener des projets utiles, concrets et au service de l'intérêt général. Dijon métropole s'inscrit pleinement dans cette dynamique.**

Sur un territoire à la fois urbain et rural, la coopération entre la métropole et ses 23 communes constitue un levier essentiel

de notre action collective. Fondée sur une complémentarité assumée, elle articule la proximité, l'ancrage local et la connaissance du terrain portés par les communes avec les politiques publiques structurantes conduites à l'échelle métropolitaine. **Cette alliance, nourrie par le dialogue entre élus et par l'engagement quotidien des agents, permet la co-construction des projets, renforce la confiance et garantit l'efficacité de nos politiques publiques.**

Dans cet esprit de coopération et de complémentarité, il importe que chaque élu dispose de repères clairs sur les compétences exercées par la métropole et sur la manière dont elles complètent l'action des communes. Ce guide constitue un repère commun pour renforcer la cohérence de notre action collective et accompagner les élus dans leurs responsabilités.

Forts de ce cadre partagé, continuons d'avancer ensemble pour faire vivre notre ambition collective au service des habitants de la métropole.

François Rebsamen
Président de Dijon métropole
Ancien ministre



© Jonas Jacquel/Dijon métropole



sommaire

LA MÉTROPOLE AUJOURD'HUI	P7	LES SERVICES MÉTROPOLITAINS	P31
La Métropole en chiffres	P8	Données Ressources humaines en chiffres	P32
Les 23 communes de la métropole	P10	Les instances internes	P33
Les compétences de Dijon métropole	P12	Mutualisation et services communs	P34
50 ans de coopération intercommunale	P14	L'organisation des services de Dijon métropole	P36
Les élus de Dijon métropole	P22	Le cabinet	P38
La gouvernance de Dijon métropole	P26	La direction générale des services	P40
		La direction générale déléguée Ressources et services aux communes	P43
		La direction générale déléguée Attractivité et Rayonnement	P49
		La direction générale déléguée Cohésion sociale	P51
		La direction générale déléguée Services urbains et patrimoine	P54
		La direction générale déléguée Urbanisme	P59
		La direction générale déléguée Transition climatique	P63

Coordination éditoriale :
direction coordination et services aux
communes -Direction de
la communication - Juin 2026
Conception et mise en page : AMT

Dans un contexte d'action publique toujours plus partenariale et exigeante, la clarté de notre organisation et la compréhension partagée de nos rôles constituent des conditions essentielles pour agir efficacement au service des habitants.

Depuis cinquante ans, la coopération intercommunale n'a cessé d'évoluer, du District créé en 1976 à la métropole d'aujourd'hui. Cette trajectoire suppose, aujourd'hui plus que jamais, une bonne connaissance du cadre institutionnel et des modes de fonctionnement qui structurent notre action collective.

Pensé comme un document de référence, ce guide vise à accompagner les élus métropolitains dans la compréhension des cadres institutionnels et à offrir des repères partagés sur les instances, les compétences et l'organisation des services de Dijon métropole. Il contribue ainsi à faciliter la lecture de l'articulation entre les communes et la métropole.

Ces éléments communs constituent un socle indispensable pour poursuivre l'évolution des coopérations engagées et continuer à nourrir la qualité du dialogue au quotidien entre les services.

Dans cet esprit, les services de Dijon métropole continueront à se mobiliser pleinement, aux côtés des communes, pour accompagner les projets du territoire et garantir un service public de qualité, adapté aux enjeux actuels et à venir.

Jean-Gabriel Madinier
Directeur général des services
Ville de Dijon et Dijon métropole





La métropole aujourd'hui

La métropole

en chiffres



**métropole
pour son
attractivité**

parmi les métropoles
de 300 000 à
500 000 habitants
Baromètre Arthur Loyd 2025

85
élus siègent
au conseil
métropolitain

120
membres
du conseil de
développement
dont

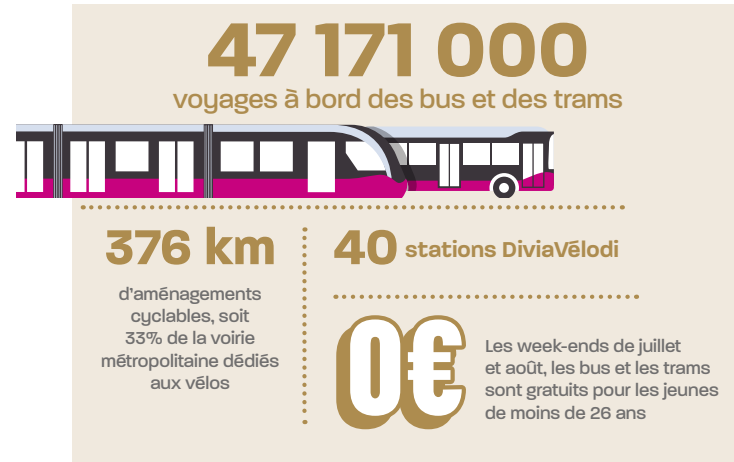
60
tirés au sort

23 170
hectares

1 100
habitants
au km²

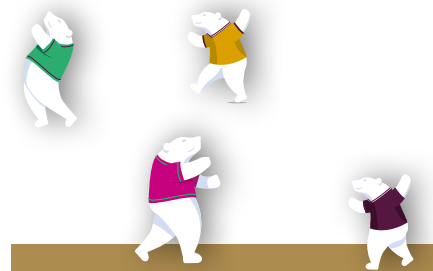
48 %
de la population
de la Côte-d'Or

9,2 %
de la population de
Bourgogne- Franche-Comté



4 clubs de sport professionnels

JDA basket, JDA handball féminin,
DFCO football masculin, DMH
handball masculin.



4^e métropole
où il fait bon étudier
Classement L'Étudiant 2025

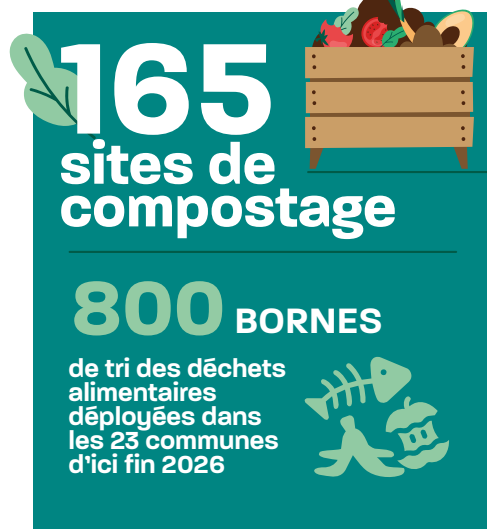
200 projets
de rénovation

subventionnés par la Commission locale d'amélioration
de l'habitat (CLAH) dans 17 communes de la métropole

22 000
points lumineux rénovés en LED

121 km
de réseau de
chaleur alimenté
à 75% par
des énergies
renouvelables

**180 millions
d'euros**
investis d'ici 2030 pour
la modernisation de
l'Unité de valorisation
énergétique



216 monuments
historiques dans
l'agglomération

248
ouvrages d'art
à préserver

11 780 km
de voirie à entretenir

19 700
interventions sur l'espace public
effectuées grâce à l'outil OnDijon

Les 23 communes de la métropole



AHUY (21 121)

Régis PETITBOULANGER, maire
Secrétaire générale de mairie :
Clotilde BUY
4, rue des Écoles - 03 80 23 80 89
ahuy.fr
1 750 habitants



BRESSEY-SUR-TILLE (21 560)

Lionel SANCHEZ, maire
Secrétaire générale de mairie :
Sandrine LOURDEL
Rue de Dijon - 03 80 37 05 05 80
bressy-sur-tille.fr
1 109 habitants



BRETENIÈRE (21 110)

Nicolas SCHOUTITH, maire
Secrétaire générale de mairie :
Laura RUESCH
Rue Principale - 03 80 79 10 60
971 habitants



CHENÔVE (21 300)

Thierry FALCONNET, maire
Directeur général adjoint
(directeur général des services par intérim) :
Jordane PETETIN
2, place Pierre Meunier - 03 80 51 55 00
ville-chenove.fr
14 415 habitants



CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21 800)

Guillaume RUET, maire
Directeur général des services :
Alexis JORAM
Place du Général de Gaulle
chevigny-saint-sauveur.fr
11 300 habitants



CORCELLES-LES-MONTS (21 160)

Nathalie BERTILLON, maire
Secrétaire générale de mairie :
Fabienne GAUTHIER
15, rue Eiffel
corcelles-les-monts.fr
688 habitants



DAIX (21 121)

Dominique BÉGIN-CLAUDET, maire
Secrétaire générale de mairie :
Florence CLOUZOT
5, rue de Fontaine - 03 80 56 54 12
daix.fr
1 549 habitants



DIJON (21 000)

Nathalie KOENDERS, maire
Directeur général des services :
Jean-Gabriel MADINIER
Place de la Libération - CS 73 310
dijon.fr
164 963 habitants



FÉNAY (21 600)

Laurent GOBET, maire
Directrice générale des services :
Isabelle DUMONT
5, rue Basse, Hameau de Chevigny
03 80 36 62 05
fenay.fr
1 760 habitants



FLAVIGNEROT (21 160)

François SARRON-PILLOT, maire
Secrétaire générale de mairie :
Belinda CLAIR
Le Village - 03 80 42 92 50
flavignerot.fr
236 habitants



FONTAINE-LÈS-DIJON (21 121)

Catherine MINAUX, maire
Directeur général des services :
Pascal MINARD
1, place de l'Hôtel de ville - 03 80 58 40 80
fontainelesdijon.fr
9 462 habitants



HAUTEVILLE-LÈS-DIJON (21 121)

Jacques CARRELET DE LOISY, maire
Secrétaire général de mairie :
Arnaud BLANDIN
4, rue des Riottes - 03 80 58 07 08
hauteville-les-dijon.fr
1 217 habitants



LONGVIC (21 600)

Céline TONOT, maire
Directeur général des services :
Philippe CHAGNON
1, allée de la Mairie - 03 80 68 44 00
ville-longvic.fr
9 035 habitants



MAGNY-SUR-TILLE (21 110)

Jean-Marc BOURGEON, maire
Secrétaire générale de mairie :
Agnès GAGNERY
1, rue de l'Abreuvoir - 03 80 47 97 07
magny-sur-tille.fr
890 habitants



MARSANNAY-LA-CÔTE (21 160)

Catherine PAGEAUX, maire
Directrice générale des services :
Audrey COMBEAU
Place Jean Bart - 03 80 54 09 00
ville-marsannay-lacote.fr
5 499 habitants



NEUILLY-CRIMOLOIS (21 800)

Didier RELOT, maire
Directrice générale des services :
Charlotte BRESOLIN
8, rue Général de Gaulle - 03 80 47 02 88
neuilly-crimolois.fr
3 620 habitants



UGES (21 600)

Ludovic GAFFET, maire
Secrétaire général de mairie :
Jordan SALAH
Place du 8 Mai 1945 - 03 80 79 29 79
mairie-ouges.fr
1 415 habitants



PERRIGNY-LÈS-DIJON (21 160)

Alexandre HEDDAR, maire
Directrice générale des services :
Angéline NINOT
1, rue du Château - 03 80 52 15 12
perrigny-les-dijon.fr
2 408 habitants



PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON (21 370)

Monique BAYARD, maire
Directeur général des services :
Luc JEANDON
Place de la Mairie - 03 80 43 52 36
plombieres-les-dijon.fr
2 558 habitants



QUETIGNY (21 800)

Isabelle PASTEUR, maire
Directeur général des services :
Philippe PEREZ
Place Théodore Monod - 03 80 48 28 30
quetigny.fr
9 318 habitants



SAINT-APOLLINAIRE (21 850)

Frédéric GOULIER, maire
Directrice générale des services :
Maria PESTANA
650, rue de Moirey - 03 80 72 99 99
ville-st-apolinaire.fr
7 662 habitants



SENNECEY-LÈS-DIJON (21 800)

Agnès BILLIET, maire
Directrice générale des services :
Laure RICHARD
5, rue de l'Église - 03 80 47 00 12
commune-sennecey-les-dijon.fr
2 183 habitants



TALANT (21 240)

Adrien GUENÉ, maire
Directeur général des services :
Philippe LANDRY
1, place de la Mairie - 03 80 44 60 00
talant.fr
12 075 habitants

Les compétences de Dijon métropole

Les compétences de la métropole soutiennent le développement économique et social du territoire. Dans l'intérêt général de tous les habitants, Dijon métropole a fait le choix d'aller au-delà des compétences de plein droit en assurant par exemple depuis 2020 certaines compétences sociales en lieu et place du département ou encore en reprenant la Lino et la rocade est devenues M274 en 2023.

1. DÉVELOPPEMENT, AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE, GESTION DES ÉQUIPEMENTS SOCIO-ÉDUCATIFS ET CULTURELS DE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- Actions de développement économique.
- Construction, aménagement, entretien, gestion et animation d'équipement, de réseaux d'équipement ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs, sportifs lorsqu'ils sont d'intérêt métropolitain.
- Promotion du tourisme dont la création et la gestion de l'offre de tourisme.
- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

2. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN

- Schéma de cohérence territoriale et Schéma de secteur, Plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme équivalents, définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain, actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager, constitution de réserves foncières.
- Organisation de la mobilité.
- Création, aménagement et entretien de voiries, signalisation, abris de voyageurs, parcs et aires de stationnement, Plan de déplacements urbains.
- Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain.
- Établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications.
- Aménagement, entretien et gestion, sur le territoire métropolitain, de la route M274.

3. POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT

- Programme local de l'habitat.
- Politique du logement, aides financières au logement social, actions en faveur du logement social et pour le logement des personnes défavorisées.
- Opérations programmées d'amélioration de l'habitat, actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

4. GESTION DES SERVICES D'INTÉRÊT COLLECTIF

- Eau et assainissement.
- Création, extension et transfert des sites funéraires.
- Abattoirs, marchés et marchés d'intérêt national.
- Services d'incendie et de secours.

5. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DU CADRE DE VIE

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
- Lutte contre la pollution de l'air.
- Lutte contre les nuisances sonores.
- Soutien aux actions de maîtrise de la consommation en énergie.
- Élaboration et adoption du Plan climat-air-énergie territorial.
- Contribution à la transition énergétique.
- Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur et de froid urbains.
- Concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz.
- Création et entretien des infrastructures nécessaires aux véhicules électriques ou hybrides ainsi que des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène.
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

6. COHÉSION SOCIALE

- Service social métropolitain.
- Politique de la ville.
- Attribution des aides au titre du Fonds de solidarité pour le logement (FSL).
- Attribution des aides au titre du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ).
- Prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté.
- Prévention de la perte d'autonomie.
- Programme d'insertion.

7. AUTRES COMPÉTENCES

- Création et gestion d'un service public de fourrière de véhicules.
- Création et gestion de fourrière pour chiens dangereux.
- Offre de prestations accessoires aux producteurs et aux détenteurs de déchets d'activités de soins.
- Soutien au sport à destination des clubs de sport collectif professionnels.
- Lycées et collèges dans les conditions fixées par le code de l'éducation.
- Fonction de centrale d'achats.



50 ans de coopération intercommunale

L'année 2026 marque les 50 ans du district, l'occasion de retracer les étapes clés qui ont construit l'histoire intercommunale et conduit à la métropole actuelle. Déterminants, les choix initiaux faits il y a un demi-siècle ont posé un socle solide.

Au fil de l'adhésion progressive des communes, de l'évolution des statuts et de l'élargissement des compétences, une dynamique durable s'est affirmée, portée par une vision commune d'aménagement du territoire et renforcée par la création d'équipements structurants et la mutualisation des services. La cohérence et la continuité du développement métropolitain témoignent de la pertinence de cette démarche collective.

1976

Création du district de l'agglomération dijonnaise
avec Ahuy, Chenôve, Dijon, Plombières-lès-Dijon et Saint-Apollinaire



1983

Création du service de transport pour les personnes à mobilité réduite (TPMR)

1984

Entrée dans le district de Chevigny-Saint-Sauveur, Daix, Neuilly-lès-Dijon et Sennecey-lès-Dijon

1988

Création du complexe funéraire de Mirande



1999

Entrée dans le district de Marsannay-la-Côte, Ouges et Perrigny-lès-Dijon

Création de la zone d'activités Excellence 2000 à Chevigny-Saint-Sauveur

2000

Transformation du district en communauté d'agglomération

2003

Nouvelle compétence de la communauté d'agglomération : équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Contrat de partenariat entre la communauté d'agglomération et l'université de Bourgogne

Création de l'Établissement public foncier local (EPFL)

Nouvelle station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur



1978

Entrée dans le district de Fontaine-lès-Dijon, Longvic, Quetigny et Talant

Mise en service des premiers bus articulés sur le réseau du district ; la rue de la Liberté est désormais réservée aux bus et aux piétons



1994

Création de l'agence de développement économique Dijon Promotion qui deviendra 10 ans plus tard Dijon Développement

1993

Schéma directeur de l'agglomération dijonnaise

2002

Signature du contrat d'agglomération

Création des zones d'activités de Valmy et de Mazen-Sully

2004

Mise aux normes de l'usine d'incinération des déchets ménagers

Nouveau réseau de bus du Grand Dijon, désormais baptisé Divia

Entrée dans la communauté d'agglomération de Bressey-sur-Tille, Bretenière, Crimolois, Hauteville-lès-Dijon et Magny-sur-Tille

La communauté d'agglomération reprend le complexe sportif de l'ASPTT à Saint-Apollinaire

Signature de la Charte de l'environnement

Création de la Carte Culture pour les étudiants

2005

Implantation du siège de la communauté d'agglomération, désormais baptisée Le Grand Dijon, dans l'ancienne caserne Heudelet, avenue du Drapeau

Mise en service du turboalternateur de l'usine d'incinération des déchets ménagers

Création de Vitagora, pôle de compétitivité goût nutrition santé

Ouverture du Zénith

Convention avec l'Agence nationale de rénovation urbaine pour la requalification des six quartiers relevant de la politique de la ville



©Dijon métropole

Mise en service de la nouvelle usine d'eau potable de Marsannay-la-Côte

2008

Ouverture de Latitude 21, la maison de l'environnement et de l'architecture du Grand Dijon

Mise en service de Vélodi

2009

Nouvelle compétence de la communauté d'agglomération : la voirie d'intérêt communautaire

Ouverture de la tribune sud du Gaston Gérard ; la tribune nord suivra en 2010



2011

Nouvelle compétence de la communauté d'agglomération : centrale d'achats

Mise en service du TGV Rhin-Rhône

Lancement d'Agronov, projet de technopôle agro-environnement à Bretenière



©Vincent Arbelet

2013

Entrée dans la communauté d'agglomération de Corcelles-les-Monts et de Flavignerot

Acquisition de 150 ha sur le plateau de la Cras, dont un domaine viticole de 8 ha

Entrée en service de la nouvelle flotte de bus hybrides du réseau Divia

2015

Transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine (le 1^{er} janvier)

Le Grand Dijon décroche le label Cit'ergie

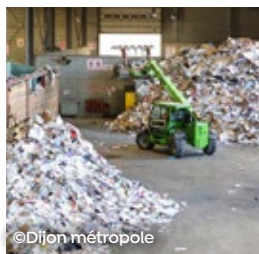
Mise en service de la chaufferie bois des Valendons

Entrée des Climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'Unesco

Nouvel avenir pour la BA102 avec la signature par le Premier ministre du contrat redynamisation du site défense de Dijon : redéploiement d'une activité aéroportuaire d'affaires, création d'une zone d'activités et implantation de l'École de gendarmerie

2006

Nouvelle compétence de la communauté d'agglomération : les aides à la pierre



©Dijon métropole

2007

Entrée dans la communauté d'agglomération de Fénay

Ouverture du stade d'athlétisme Colette-Besson

Nouvelle station d'épuration Eauvitale à Longvic

Mise en service du centre de tri des déchets ménagers du Grand Dijon

Création d'une unité spécialisée dans les déchets à risque infectieux à l'usine d'incinération du Grand Dijon

2010

Début du chantier de construction du tramway

Ouverture de la piscine olympique du Grand Dijon

Nouvelle compétence de la communauté d'agglomération : énergies et réseaux de chaleur

Création du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Dijonnais

2012

Signature du Plan climat-air-énergie du Grand Dijon illico²

Mise en service des deux lignes de tramway



©Dijon métropole

2014

Ouverture de la Lino

Lancement des nouvelles zones d'activités de Beauregard et de l'écoparc Dijon-Bourgogne

Mise en service de la chaufferie bois des Péjoces

2016

La FoodTech Dijon-Bourgogne-Franche-Comté labellisée par l'État

Adoption du Projet de territoire du Grand Dijon

2017

Naissance de l'Office de Tourisme du Grand Dijon

Gestion unique et globale par délégation de service public des services de la mobilité (transports urbains, locations de vélos et vélos en libre-service, stationnement en ouvrage et sur voirie, fourrière)

Création de Dijon métropole qui valide son Projet métropolitain

Nouvelle tribune est du stade de football

2019

Raccordement de la nouvelle usine de production d'eau potable de la source de Morcueil

Inauguration du poste de pilotage connecté OnDijon

Inauguration du musée des Beaux-Arts de Dijon après complète métamorphose



Ouverture à Dijon du nouveau campus de l'École spéciale des travaux publics (ESTP) ; en attendant l'implantation d'une autre école d'ingénieurs en électronique et numérique (l'ESEO) dès septembre 2020

Le projet Dijon métropole Alimentation durable 2030 est retenu par l'État au titre de l'appel à projet Territoires d'innovation de grande ambition (TIGA)

Inauguration de la nouvelle piscine du Carrousel, devenue d'intérêt communautaire en 2013

Adoption du PLUi-HD

2021

Ouverture d'un service social métropolitain à Chenôve, Dijon Longvic, Quetigny et Talant (Points d'accès aux droits)

Création d'Odivéa, société d'économie mixte à opération unique pour optimiser la gestion de l'eau et l'assainissement de 15 des 23 communes de la métropole

Mise en service sur 16 ha d'un parc de 44 000 panneaux photovoltaïques

2022

Création de l'agence d'attractivité Dijon Bourgogne Invest

Ouverture de la Cité internationale de la gastronomie et du vin



2018

Signature du Contrat métropolitain avec la Région Bourgogne-Franche-Comté

Mise en service du parking Monge, nouveau pôle multimodal en entrée sud de la ville

2020

Transfert de huit nouvelles compétences du département à Dijon métropole : culture et sport, routes départementales, prévention spécialisée, Fonds de solidarité pour le logement, insertion, aide aux jeunes en difficulté, personnes âgées, service social de premier accueil

Mise en accessibilité de la gare de Dijon-ville

Projet Response : la candidature de Dijon est retenue par la Commission européenne pour mettre en œuvre la plus importante opération d'autoconsommation collective de France



2023

Mise en service de l'unité de méthanisation des boues de la station d'épuration Eauvitale

Création de la Société publique locale Dijon Bourgogne Events pour la gestion du Parc des Expositions et Congrès de Dijon

Mise en service de la légumerie métropolitaine sur les communes de Longvic et Ouges

Dijon métropole adopte la révision de son Projet métropolitain

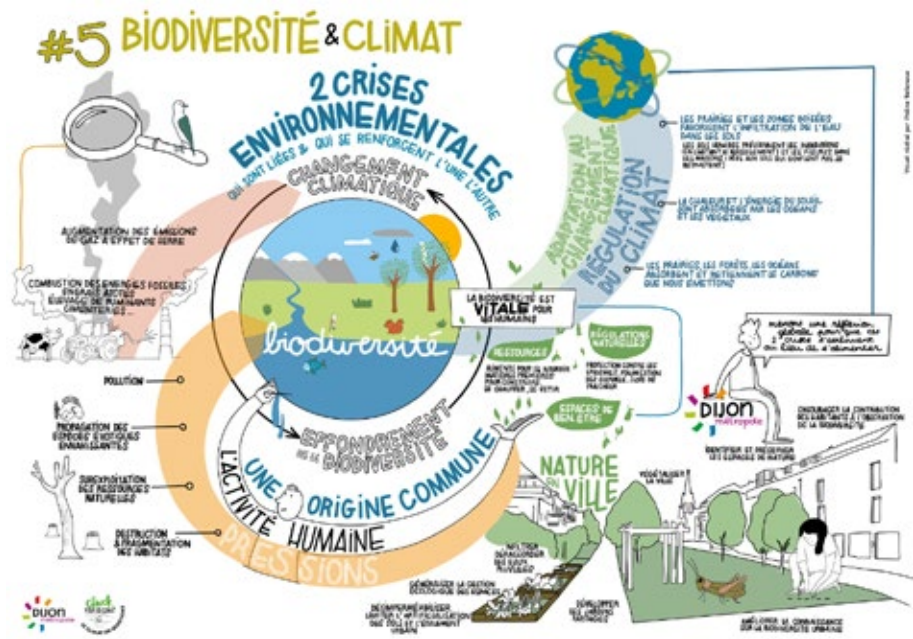
Intégration dans le patrimoine métropolitain de 18 km de rocade et du tunnel de Talant

Acquisition du Centre de formation du DFCO reconnu d'intérêt communautaire situé à Saint-Apollinaire

Lancement du projet de modernisation de l'Unité de valorisation énergétique

Création de la Société d'économie mixte patrimoniale D3B Dijon Bourgogne Business Building

Création d'un Bureau des congrès amenant la modification des statuts de l'office de tourisme qui devient Dijon Bourgogne Tourisme & Congrès



Création de la SEM Énergies (pilote et finance les projets de la transition sur le territoire)

Concertation pour la réalisation d'une 3^e ligne de tram

Décision de la création d'un cimetière animalier intercommunal

Dijon métropole adopte son Plan climat et biodiversité

Les élus de Dijon métropole

LE PRÉSIDENT



François Rebsamen
Président

LES VICE-PRÉSIDENTS



Nathalie KOENDERS
1^{re} vice-présidente
Dijon
Prospective, partenariats
institutionnels, Europe



Thierry FALCONNET
2^e vice-président
Chenôve
Mobilités, transports
urbains, prévention de la
délinquance



Céline TONOT
3^e vice-présidente
Longvic
Transition écologique,
déchets, énergie



**Nuray
AKPINARD-ISTIQUAM**
Dijon
Logement et politique
de la ville



Christophe AVENA
Dijon
Gestion des risques et sécurité
civile métropolitaine



Nadjoua BELHADEF
Dijon
Congrès et tourisme
d'affaires



Hamid EL HASSOUNI
Dijon
Participation citoyenne et
vie étudiante



Laurent GOBET
Fénay
Éclairage public et sécurité routière
en l'absence de Frédéric Goulier



Karine HUON-SAVINA
Dijon
Qualité de l'air et bruit



Léo LACHAMBRE
Chenôve
Handicap et accessibilité



Dominique MARTIN-GENDRE
Dijon
Circulation et voirie en l'absence
de Frédéric Goulier



Catherine MINAUX
Fontaine-lès-Dijon
Emploi et insertion par
l'activité économique



Jean-Michel VERPILLOT
Marsannay-la-Côte
Accueil et
accompagnement
des gens du voyage



Isabelle PASTEUR
4^e vice-présidente
Quetigny
Finances, ressources
humaines



Frédéric GOULIER
5^e vice-président
Saint-Apollinaire
Voirie, réseau routier,
espaces publics



Catherine PETITJEAN
6^e vice-présidente
Dijon
Développement
économique, filières
stratégiques, tourisme



Guillaume RUET
7^e vice-président
Chevigny-Saint-Sauveur
Équipements sportifs,
culturels, mise en réseau
des équipements



**Françoise
TENENBAUM**
8^e vice-présidente
Dijon
Solidarité, politiques
sociales, santé



Antoine HOAREAU
9^e vice-président
Dijon
Urbanisme, habitat,
renouvellement urbain, PLUI
eau, assainissement



François DEUILLE
10^e vice-président
Dijon
Patrimoine bâti,
complexe funéraire



Philippe LEMANCEAU
11^e vice-président
Dijon
Biodiversité, transition
alimentaire, agriculture
périurbaine



Monique BAYARD
12^e vice-présidente
Plombières-lès-Dijon
Coopération entre les
communes, mutualisation



Benoît BORDAT
13^e vice-président
Dijon
Alliance des territoires,
SCoT, vignoble, Climats de
Bourgogne



Lydie PFANDER-MENY
14^e vice-présidente
Dijon
Relations internationales



**Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN**
15^e vice-présidente
Dijon
Enseignement supérieur,
recherche, innovation



Patrice CHATEAU
16^e vice-président
Dijon
Commande publique,
commission d'appel d'offres,
déplacements doux



Nicolas SCHOUTITH
17^e vice-président
Bretenière
Foncier, établissement
public foncier local



**François
SARRON-PILLOT**
18^e vice-président
Flavignerot
Métropole connectée,
innovation numérique

LES CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS



Nouredine ACHERIA
Chenôve



Aziza AGLAGAL
Chenôve



Sabine BAILLOT
Dijon



Mélanie BALSON
Dijon



Denis GUVENATAM
Dijon



Alexandre HEDDAR
Perrigny-lès-Dijon



Clémentine HUGOL-GENTIAL
Dijon



Moulay JELLAL
Quetigny



Isabelle BARDIN
Chevigny-Saint-Sauveur



Dominique BÉGIN-CLAUDET
Daix



Jean-Marie BENEY
Talent



Nathalie BERTILLON
Corcelles-lès-Monts



Sébastien KENCKER
Quetigny



Franck LEHENOFF
Dijon



Samuel LONCHAMPT
Chevigny-Saint-Sauveur



Marien LOVICHY
Dijon



Emmanuel BICHOT
Dijon



Agnès BILLIET
Sennecey-lès-Dijon



Delphine BLAYA
Dijon



Jean-Marc BOURGEON
Magny-sur-Tille



Christine MARTIN
Dijon



Ludmila MONTEIRO
Dijon



Jean-Philippe MOREL
Dijon



Massar N'DIAYE
Dijon



Noëlle CAMBILLARD
Talent



Jacques CARRELET DE LOISY
Hauteville-lès-Dijon



Patrick CHAPUIS
Fontaine-lès-Dijon



Brigitte CHAVANCE
Fontaine-lès-Dijon



Philippe NEYRAUD
Chenôve



Catherine PAGEAUX
Marsannay-la-Côte



Bénédicte PERSON-PICARD
Chevigny-Saint-Sauveur



Régis PETITBOULANGER
Ahuy



Stéphane CHEVALIER
Dijon



Thierry COUDERT
Dijon



Henri-Bénigne de VREGILLE
Dijon



Christian DUCHANGE
Dijon



Isabelle PIERREY-ROUGET
Dijon



Brigitte POPARD
Chenôve



Céline RABUT
Saint-Apollinaire



Didier RELOT
Neuilly-Crimolois



Mélanie FORTIER
Dijon



Frédéric FRACCHIOLLA
Saint-Apollinaire



Ludovic GAFFET
Ouges



Jordane GALLOIS
Dijon



Jean-Marc RÉTY
Longvic



Fabian RUINET
Talent



Lionel SANCHEZ
Bressey-sur-Tille



Manuella SCHAEFFER
Talent



Sandra GAUDILLIÈRE
Dijon



Laurence GERBET
Dijon



Valérie GRANDET
Longvic



Adrien GUENÉ
Talent



Axel SIBERT
Dijon



Maël SZABELSKI
Dijon



Claire TOMASELLI
Dijon



Stéphanie VACHEROT
Dijon



© Emma Benyamine/Dijon métropole

La gouvernance de Dijon métropole

Le conseil métropolitain est l'organe délibérant de Dijon métropole. Il règle les affaires intercommunales et délègue une partie de ses attributions au bureau métropolitain et au président.

26 LE PRÉSIDENT ET L'EXÉCUTIF

Le président de Dijon métropole s'assure de la bonne exécution et application des décisions du conseil et du bureau métropolitains. L'exécutif métropolitain est composé de 18 vice-présidents et 9 conseillers délégués.

LA CONFÉRENCE MÉTROPOLITAINE

La conférence des maires de Dijon métropole, dénommée Conférence métropolitaine, est une instance de coordination entre la métropole et les communes membres au sein de laquelle tout sujet d'intérêt métropolitain ou relatif à l'harmonisation de l'action de ces collectivités peut être abordé. La 1^{re} vice-présidente de Dijon métropole est membre de droit de la Conférence métropolitaine.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Le conseil métropolitain comprend 5 commissions thématiques. Leur rôle est consultatif. Les membres étudient les rapports qui seront mis en délibération au bureau ou au conseil métropolitain. Le règlement intérieur de Dijon métropole fixe les modalités de composition des commissions :

- administration générale et finances ;
 - déplacements, mobilité et espace public ;
 - développement économique, attractivité et solidarités ;
 - écologie urbaine et services d'intérêt collectif ;
 - politique de la ville, habitat et urbanisme.
- En complément de ces 5 commissions thématiques est instituée une commission Voirie. Elle a pour objectif de traiter les questions relatives à la voirie et ses dépendances, à la circulation et à la mobilité.

LES AUTRES COMMISSIONS

1. LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

La commission d'appel d'offres est une instance de décision qui se réunit obligatoirement pour attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée : appel d'offre ouvert ou restreint, négociation ou dialogue compétitif. La CAO est également compétente pour rendre un avis sur tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation d'un montant global supérieur à 5 % si le marché initial a fait l'objet d'une attribution en CAO.

2. LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

La CDSP examine les candidatures et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre. Elle ouvre les plis contenant les offres, les analyse et émet un avis sur les offres. L'autorité habilitée à signer le contrat (l'assemblée délibérante) procède au choix du concessionnaire et autorise la signature du contrat de concession avec l'entreprise concessionnaire.

3. LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

La CCSPL émet des avis sur l'organisation et le fonctionnement des services publics locaux gérés directement par la métropole, délégués ou confiés à un tiers. Elle est consultée lors de la création ou de la suppression d'un service public local ainsi que sur les rapports annuels des délégataires. Dans le cadre d'une délégation de service public, elle doit systématiquement être consultée pour avis préalablement à la délibération de principe de l'assemblée délibérante sur le choix de la délégation. Elle réunit des représentants d'élus métropolitains, des représentants des usagers et d'associations locales, éventuellement des personnes qualifiées ou experts, selon les dossiers.

LE STATUT DE L'ÉLU LOCAL

Le statut de l' élu local définit les conditions dans lesquelles s'exerce le mandat électif. Il précise les droits, les obligations et les garanties accordés aux élus, afin de leur permettre d'exercer leurs fonctions dans des conditions compatibles avec leur vie professionnelle et personnelle. Il encadre également leurs responsabilités et contribue à sécuriser l'action publique locale, dans le respect des principes de transparence, d'impartialité et d'intérêt général.

En cas de questions sur l'indemnité ou le statut d'un élu, vous pouvez directement contacter le service de la gestion statutaire à l'adresse suivante : gestionstatutaire@metropole-dijon.fr

PRÉVENIR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

La prévention des conflits d'intérêts est un élément essentiel de l'exercice du mandat métropolitain et de la sécurité juridique des décisions prises. Un conflit d'intérêts correspond à une situation dans laquelle un intérêt privé, réel, potentiel ou apparent, est susceptible d'influencer ou de paraître influencer l'exercice impartial des fonctions de l' élu. Il ne constitue pas en lui-même une infraction, mais un risque qui doit être identifié et géré en amont. L'adoption de réflexes de prévention – transparence, abstention ou déport – permet de protéger l' élu, de garantir l'impartialité de l'action publique et de prévenir tout risque ultérieur d'atteinte à la probité.

En cas de doute, le recours au référent déontologue constitue un appui sécurisé et confidentiel pour éclairer la conduite à tenir. Contacter le référent déontologue : michelverpeaux@orange.fr



© Jonas Jacquiel/Dijon métropole

Chaque année au début du mois de septembre et à l'initiative du président de la métropole, l'ensemble des élus des communes membres sont conviés, aux côtés des maires, à la **Journée métropolitaine**. Un temps de débats et de réflexions collectives qui vise à renforcer la cohésion tout en anticipant les évolutions sociétales, économiques et environnementales.

4. LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Lorsqu'une commune transfère une compétence à la métropole, elle lui transfère également les charges budgétaires/financières qui y sont associées. Pour évaluer ces charges de manière objective et contradictoire, la loi prévoit la création d'une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). La CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes membres, et chaque commune membre y est représentée.

La CLECT se réunit notamment suite à chaque nouveau transfert de compétence et rend un rapport d'évaluation soumis à l'approbation des conseils municipaux concernés. Ce rapport sert de base au calcul de l'attribution de compensation (AC) versée, chaque année, soit par la métropole à la commune, soit par la commune à la métropole (AC dite négative), dans l'objectif de neutraliser financièrement le transfert.

La CLECT joue ainsi un rôle central dans les relations financières entre les communes et la métropole :

- elle évalue les charges nettes transférées, en tenant compte des dépenses réelles supportées par la commune avant le transfert, mais aussi des ressources éventuellement associées (subventions, recettes tarifaires...) ;
- elle garantit ainsi la neutralité financière/budgétaire des transferts de compétences, tant pour les communes que pour la métropole ;
- elle protège les communes contre tout transfert de charges non compensé, et la métropole contre tout transfert de compétences (et donc de charges) non accompagné des moyens financiers correspondants. Elle constitue donc un instrument essentiel de justice financière au sein de l'intercommunalité.

Elle intervient également pour les services communs, lorsque la métropole et une commune décident, comme le permet le CGCT, de répercuter le coût d'un service commun sur l'attribution de compensation. Dans ce cas, la CLECT évalue le coût net du service concerné, qui vient en minoration de l'attribution de compensation versée à la commune.

Elle garantit ainsi la transparence et l'acceptabilité des transferts et mutualisations, en offrant un cadre technique et politique partagé entre la métropole et toutes les communes membres.

LE PROJET MÉTROPOLITAIN 2023-2030

Après son changement de statut en 2017, Dijon métropole, jusqu'alors Communauté urbaine du Grand Dijon, a validé en novembre de la même année son Projet métropolitain qui constitue le guide de sa réflexion et de son action autour de 5 axes. Suite au renouvellement des conseils municipaux de 2020, dans un contexte bousculé par deux années de crise sanitaire et avec la priorité à la transition écologique et énergétique qui doit être réaffirmée, il est apparu nécessaire d'engager la révision du Projet métropolitain :

- une révision portée par les exigences liées au changement climatique ;
- une révision qui prend en compte l'exercice de compétences nouvelles, en particulier dans le domaine social, transférées du département à la métropole à la fin du précédent mandat ;
- une révision visant à renforcer la cohésion métropolitaine entre les 23 communes, par l'élaboration concertée d'une trajectoire commune, dans la continuité des vingt années de développement qui ont structuré la métropole.

Au-delà d'un guide, le Projet métropolitain renouvelé constitue un socle favorable aux échanges et aux négociations avec le département, la région, l'État, voire l'Union européenne.

Le Projet métropolitain révisé a été adopté au cours de la séance du conseil métropolitain du 23 mars 2023. Il met en avant **trois orientations transversales majeures** pour l'avenir du territoire et des habitants de Dijon métropole : la métropole ancrée dans son territoire, la métropole des transitions, la métropole de la proximité.

Aujourd'hui, le Projet métropolitain comprend sept axes : les **cinq axes** décidés en 2017 complétés par **deux axes** essentiels en 2023 :

- **la transition écologique et la cohésion territoriale ;**
- **le renforcement de notre identité à la fois urbaine et rurale pour dynamiser l'attractivité de notre territoire ;**
- **le développement économique : une métropole qui assume son rôle de chef de file ;**
- **la promotion des alliances territoriales ;**
- **l'innovation et le mouvement pour imaginer la ville de demain ;**
- **une métropole sociale et solidaire ;**
- **une gouvernance renouvelée et fédératrice.**

Pour en savoir +



LES AUTRES DOCUMENTS À CONNAÎTRE

LE PACTE DE GOUVERNANCE

Ce document précise les modalités d'organisation et de fonctionnement politique entre l'intercommunalité et ses communes membres. Il encadre notamment les instances de dialogue (conférences des maires, commissions thématiques), les modalités d'association des élus municipaux aux décisions métropolitaines, ainsi que les principes de partage de l'information. Il vise à renforcer la transparence, la confiance et la coordination entre les communes. Conformément à l'article L.5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales, le président de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre inscrit, après chaque renouvellement général des conseils municipaux, un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre l'établissement public et ses communes membres.

Le premier pacte de gouvernance a été adopté en 2021 pour la durée du mandat 2020-2026. Il s'appuie sur les pratiques de gouvernance pré-existantes et vise à valoriser la place des élus municipaux et communautaires dans la préparation et la prise de décision. Il formalise des modes de coopération qui améliorent la lisibilité et la compréhension de l'action intercommunale.

LE PACTE FINANCIER ET FISCAL

La métropole et ses communes membres sont liées par un pacte financier et fiscal, document élaboré dans les mois suivants le renouvellement des instances, puis soumis à l'approbation du conseil métropolitain.

Ce document-cadre a vocation à organiser les relations financières entre la métropole et les communes. Il vise en particulier à garantir que les moyens financiers sont en parfaite adéquation avec les ambitions du projet de territoire portées collectivement. Il permet également, entre autres, d'articuler au mieux les politiques fiscales communales et intercommunales sur le territoire, et d'assurer une visibilité financière aux communes sur la durée du mandat.

Adopté pour la durée d'un mandat, il peut toutefois intégrer une clause de revoyure permettant d'effectuer un bilan de sa mise en œuvre à mi-parcours et, le cas échéant, d'en amender le contenu.

Pour le précédent mandat, le pacte financier et fiscal a fixé un cadre partagé entre Dijon métropole et les communes membres, afin d'assurer une gestion équilibrée, solidaire et prévisible des ressources du bloc local. Il a notamment prévu :

- le renforcement de l'autofinancement de la métropole, nécessaire au financement du programme d'investissement 2020-2026 ;
- l'évolution de la dotation de solidarité communautaire ;
- l'encadrement de la politique fiscale, principalement pour ce qui concerne la métropole ;
- la définition des modalités de répartition entre la métropole et les communes du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).



Les services métropolitains

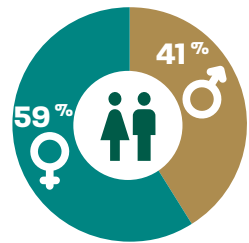
Les ressources humaines des trois collectivités*



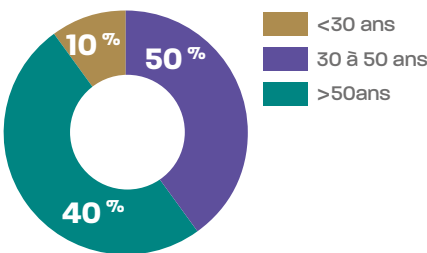
EFFECTIF PAR COLLECTIVITÉ AU 31/12/2025

Ville de Dijon : 2 467 agents
CCAS : 127 agents
Dijon métropole : 1 067 agents

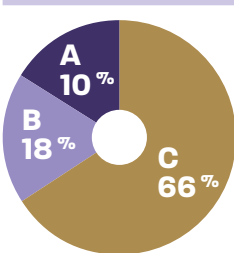
RÉPARTITION H/F



STRUCTURE PAR ÂGE



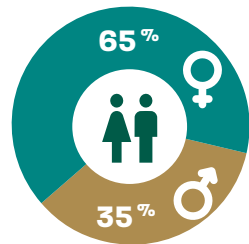
STRUCTURE PAR CATÉGORIE



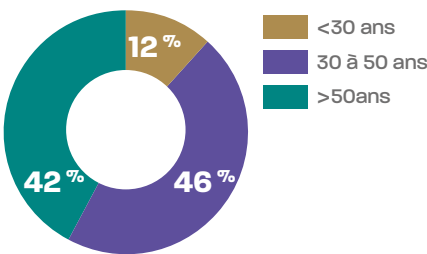
* Périmètre des services mutualisés Dijon métropole-Ville de Dijon-CCAS.

Effectif des 22 communes hors dijon

RÉPARTITION H/F



STRUCTURE PAR ÂGE



1 703 agents au total
1 630 mensuels
73 horaires

Les instances internes

La collectivité s'appuie sur plusieurs instances consultatives qui associent les représentants du personnel et l'employeur public. Elles contribuent au dialogue social et à l'examen de certaines décisions concernant les agents.

LE COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST)

C'est l'instance centrale de dialogue social de la collectivité. Il est consulté sur l'organisation des services, les orientations en matière de ressources humaines et les conditions de travail. Il comprend une Formation spécialisée qui traite spécifiquement des questions de santé, de sécurité et de prévention des risques professionnels.

LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP)

Elle concerne les agents contractuels. Elle est saisie pour les questions disciplinaires, les ruptures ou les non-renouvellements de contrat, ainsi que pour les recours relatifs à l'exécution du contrat de travail.

LES INSTANCES MÉDICO-ADMINISTRATIVES

Le comité médical rend des avis sur la situation médicale des agents, notamment dans le cadre des congés de longue maladie ou de longue durée, du temps partiel thérapeutique ou de l'aptitude physique à occuper un poste.

La commission de réforme se prononce sur les accidents de service, les maladies professionnelles, l'imputabilité au service des arrêts de travail et les dossiers de retraite pour invalidité.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP)

Elle concerne les fonctionnaires titulaires. Elle examine les situations individuelles les plus sensibles, notamment les refus de titularisation, certaines sanctions disciplinaires, les licenciements pour insuffisance professionnelle et les recours présentés par les agents contre certaines décisions administratives.



Début janvier, les agents des trois collectivités sont invités à participer à la cérémonie des vœux du personnel organisée au Zénith sous l'égide du président de la métropole et de la maire de Dijon.

© Vincent Arbelet/Dijon métropole



Mutualisation et services communs

En lien avec la construction de l'intercommunalité dijonnaise, les coopérations entre Dijon métropole et ses communes membres se sont intensifiées, prenant des formes variées : mutualisation de services, groupements de commandes, conventions de gestion, mises à disposition de personnel, coopérations horizontales ou encore création de services communs.

À compter de 2010, une politique de mutualisation progressive a été engagée entre la métropole, la ville de Dijon et son CCAS, aboutissant en 2017 à la création d'un **premier service commun de la direction générale**. Ainsi, depuis plus de quinze ans,

les services de la ville de Dijon, de son CCAS et de la métropole fonctionnent main dans la main selon un **organigramme commun** (voir pages suivantes). Par ailleurs, le premier **schéma de mutualisation**, adopté en 2018, a structuré ces coopérations et mis en place les services communs fermés (entre la métropole, la ville et le CCAS). Dans le même temps, certains de ces services ont été ouverts aux autres communes. Le second schéma, adopté en 2021, a prolongé cette dynamique. Le renouvellement des instances en 2026 donnera lieu à l'élaboration d'un nouveau schéma de mutualisation confié au comité de pilotage des maires.

LES DIFFÉRENTES FORMES JURIDIQUES DE LA MUTUALISATION



LA CENTRALE D'ACHATS DE DIJON MÉTROPOLE

Créée en 2011, la centrale d'achats de Dijon métropole est un outil de mutualisation de la commande publique au service des communes et établissements membres.

Conformément au Code de la commande publique, elle intervient soit comme acheteuse directe de fournitures ou services disponibles à prix coûtant, soit comme intermédiaire en proposant des marchés et accords-cadres accessibles librement par les communes. Elle permet ainsi de sécuriser juridiquement les achats, de rationaliser les procédures et d'optimiser les conditions économiques. Son efficacité se traduit par le recours régulier des communes à de nombreux marchés structurants (énergies, informatique, restauration scolaire, capture des animaux errants).

En contribuant à la professionnalisation des pratiques d'achats tout en respectant la liberté de recours des communes, la centrale d'achat s'inscrit également dans une démarche d'achats responsables reconnue au niveau national, au service de l'innovation, de l'économie locale et de la transition écologique et sociale du territoire.

264
marchés
en 2025

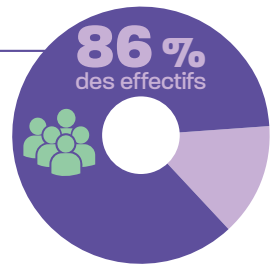
DE 2017 > 2026

39 services communs créés entre la ville de Dijon, son CCAS et la métropole

Transfert de personnels à la métropole

- 575 postes de la ville
- 4 postes du CCAS
- 15 postes des communes hors Dijon transférés à la métropole

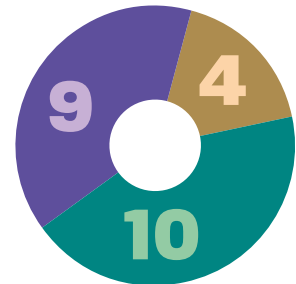
919 agents relèvent d'un service commun



Chiffres au 31/12/2025, hors agents de la ville de Dijon partiellement mis à disposition de Dijon métropole par convention.

SERVICES COMMUNS OUVERTS AUX COMMUNES SUR ADHÉSION

Concernant les services communs ouverts, 83 % des communes membres de l'intercommunalité, soit **19** sur les **23**, **adhèrent à au moins un service** proposé. Parmi elles, 40 %, soit **9 communes**, ont fait le choix d'**adhérer à l'ensemble des services disponibles**.



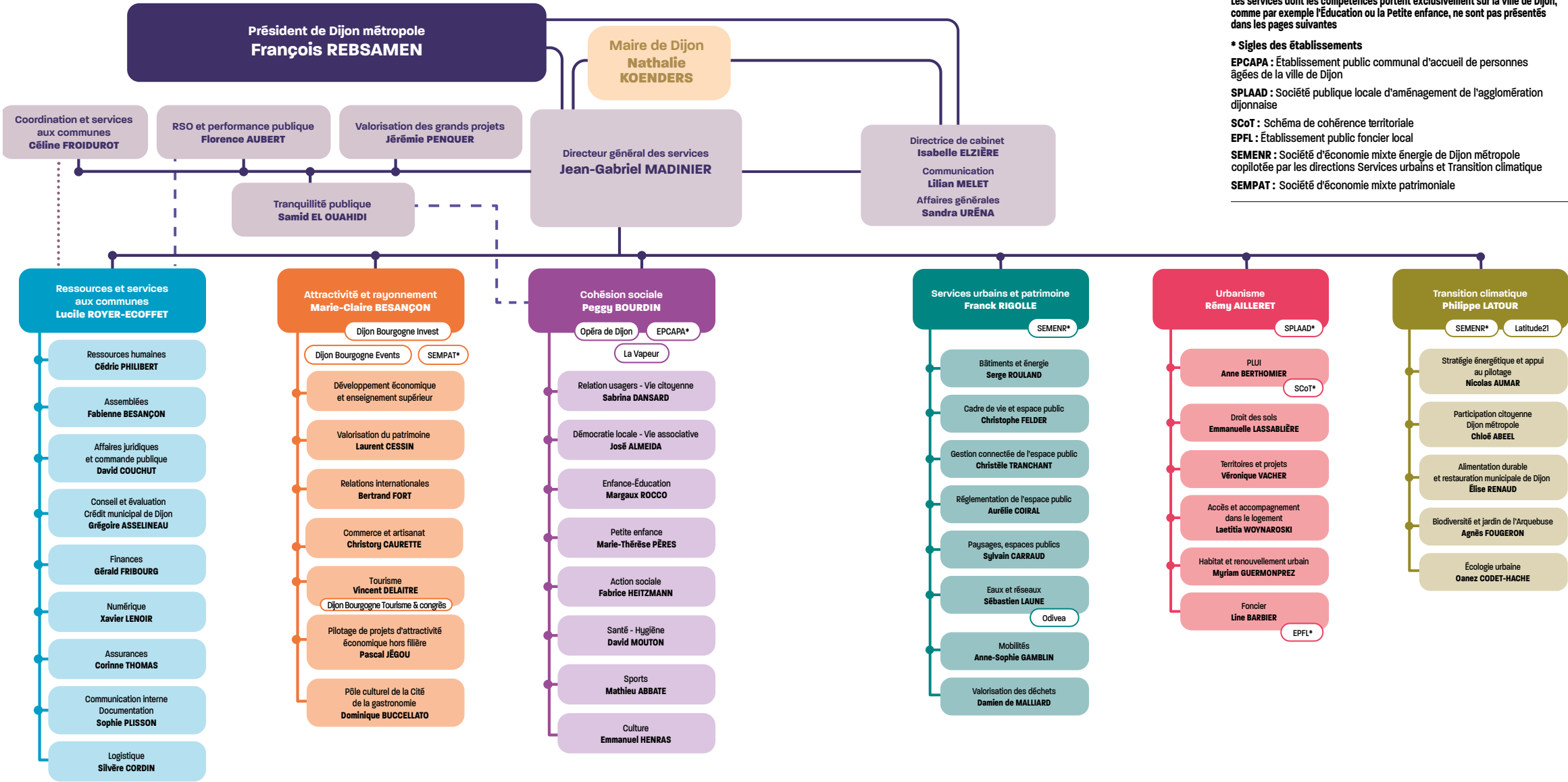
- Communes adhérant à l'ensemble des services disponibles
- Communes adhérant à au moins un service proposé
- Communes n'adhérant à aucun service

Toutes les communes membres adhèrent aux services communs du **droit des sols**, du **système d'information géographique**, de **la centrale d'achats** et du **règlement local de publicité intercommunal** dont la prise en charge financière est assurée directement par la métropole. Les communes peuvent par ailleurs librement adhérer à un ou plusieurs des services communs « ouverts », leur contribution étant prélevée sur l'attribution de compensation. Sur le schéma qui se termine, on dénombre les adhésions suivantes :

Commande publique • 16 communes • 6 CCAS	Numérique • 17 communes • 6 CCAS	Affaires juridiques • 10 communes • 4 CCAS	Assurances • 11 communes • 4 CCAS
---	---	---	--



L'organisation des services de Dijon métropole



Les services de la ville et de la métropole de Dijon sont très largement mutualisés.

Les services dont les compétences portent exclusivement sur la ville de Dijon, comme par exemple l'Éducation ou la Petite enfance, ne sont pas présentés dans les pages suivantes

*** Sigles des établissements**

EPCAPA : Établissement public communal d'accueil de personnes âgées de la ville de Dijon

SPLAAD : Société publique locale d'aménagement de l'agglomération dijonnaise

SCoT : Schéma de cohérence territoriale

EPFL : Établissement public foncier local

SEMENR : Société d'économie mixte énergie de Dijon métropole copilotée par les directions Services urbains et Transition climatique

SEMPAT : Société d'économie mixte patrimoniale

Le cabinet

Le cabinet est directement rattaché à l'exécutif et accompagne le président et les élus dans l'exercice de leurs responsabilités. Il contribue à la préparation et à la sécurisation des décisions, assure la coordination entre les élus, la direction générale des services et les interlocuteurs externes, et veille à la cohérence entre les orientations du mandat et leur mise en œuvre. Pour assurer ces missions, le cabinet s'appuie sur des fonctions complémentaires concourant à la qualité et à la lisibilité de l'action publique.

LE CABINET DU PRÉSIDENT

Il assure une mission de conseil et assiste le président dans l'exercice de ses fonctions.

MISSIONS

- Contribue à l'élaboration et à la préparation des décisions prises par le président et l'exécutif.
- Gère le planning et les déplacements du président et l'ensemble des présences et représentations du président et de l'exécutif.
- Assure une fonction de coordination et de liaison entre le président, la direction générale des services, l'ensemble des élus et groupes politiques, et les interlocuteurs externes (État, autres collectivités et institutions, partenaires économiques et associatifs).
- Veille à la cohérence stratégique des décisions politiques, au suivi de leur mise en œuvre. Il est associé à la préparation des séances institutionnelles.

LA CELLULE DU PROTOCOLE

La cellule protocole organise et pilote le bon déroulement protocolaire des événements et cérémonies de la collectivité. Elle assure la gestion des invitations reçues et émises, la présence ou la représentation de la collectivité.

MISSIONS

- Organise et pilote les cérémonies officielles.
- Coordonne l'organisation opérationnelle et protocolaire des événements, en lien avec les services de la collectivité et les services de l'État.
- Tient à jour et actualise les bases de contacts du fichier protocolaire.
- Conçoit et gère les invitations émises par la collectivité.
- Gère les présences ainsi que les représentations officielles et protocolaires de l'exécutif.
- Accueille les personnalités et organise les réceptions.

LA DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Elle joue un rôle central dans le pilotage et la coordination des événements portés par la ville de Dijon et Dijon métropole. En tant que direction ressource et transversale, elle accompagne les projets de leur instruction à leur mise en œuvre, en lien étroit avec les services internes et les partenaires du territoire. Elle veille notamment à la maîtrise des enjeux de sécurité, de logistique et d'occupation de l'espace public, afin d'assurer le bon déroulement des manifestations.

MISSIONS

- Conçoit et accompagne l'organisation d'événements internes (élections, réunions publiques, inaugurations, concert de rentrée).
- Coordonne les événements socioculturels, patriotiques et sportifs en salle et sur le domaine public.
- Assure la sécurisation des manifestations conformément à la réglementation en vigueur.
- Apporte un appui logistique aux organisateurs (prêt et installation de matériel, suivi opérationnel, réception).
- Optimise l'usage des salles municipales (gestion des réservations, planification, entretien et travaux).
- Prend en charge l'accueil des tournages (films, séries, courts-métrages) en lien avec l'ensemble des acteurs à mobiliser.

LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Elle valorise les politiques publiques et les actions des services : événements, inaugurations, travaux.

MISSIONS

- Mène des actions au long cours, grands projets, inaugurations... Tout au long de l'année, la direction de la communication valorise les politiques publiques de la ville et de la métropole et conseille les services dans leurs actions de communication.
- Assure la lisibilité et la visibilité de l'action publique auprès des habitants grâce à des magazines, sites internet, réseaux sociaux, newsletters, relations médias, ou encore de l'affichage urbain ou événementiel.



La direction générale des services

Le directeur général des services assure la direction et le pilotage de l'ensemble des services de la ville de Dijon et de Dijon métropole. Il veille à la mise en œuvre opérationnelle des orientations des élus, à la cohérence de l'action de l'administration et à la qualité du service public, dans un cadre sécurisé et conforme aux priorités politiques. Avec son équipe de direction générale, il accompagne l'évolution de l'organisation, coordonne les directions générales déléguées et soutient les projets transversaux directement rattachés à la direction générale des services qui constituent des leviers structurants de l'action publique.

MISSION SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

En lien avec la direction de la planification, les agents du syndicat mixte du SCoT sont mis à disposition par voie de convention du syndicat mixte du SCoT du Dijonnais pour en assurer la direction administrative, technique et financière. Le syndicat mixte du SCoT du Dijonnais a pour unique compétence d'élaborer, suivre, mettre en œuvre, évaluer et faire évoluer le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Dijonnais.

MISSIONS

- Assure des missions administratives et financières (instances, rédaction d'actes, budget, etc).
- Pilote et met en œuvre le SCoT.
- Observe et analyse les dynamiques territoriales.
- Anime la coopération territoriale.
- Conseille les communes dans la mise en compatibilité de leur document d'urbanisme.
- Analyse et suit les projets d'implantations commerciales de plus de 1 000 m² de surface de vente lors de leur examen en Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC).
- Apporte son expertise dans des dossiers à enjeux patrimoniaux (Climats du vignoble de Bourgogne inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco).
- Assure la veille juridique et diffuse les outils pédagogiques.



QU'EST-CE QUE LE SCOT ?

Le SCoT du Dijonnais est un document de planification stratégique qui détermine à l'horizon 20 ans et à l'échelle d'un bassin de vie les grandes orientations de développement afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants, tout en préservant les ressources naturelles et la qualité du cadre de vie. Il s'impose dans un rapport de compatibilité aux documents d'urbanisme locaux (Plan local d'urbanisme, carte communale) et documents de politique sectorielle (programme local de l'habitat, Plan de mobilité, Plan climat-air-énergie territorial), ainsi qu'à certaines opérations foncières et d'aménagement.

DIRECTION COORDINATION ET SERVICES AUX COMMUNES

Au-delà de son appui à la direction générale des services et en lien avec la direction générale déléguée Ressources et services aux communes, cette direction accompagne les coopérations et mutualisations entre la ville de Dijon, le CCAS, Dijon métropole et les communes membres. Elle facilite les échanges entre les communes et les services métropolitains et contribue au partage d'informations et à une meilleure compréhension des fonctionnements respectifs.

MISSIONS

- Prépare, suit et évalue le Schéma de mutualisation qui fixe, pour la durée du mandat, la feuille de route des coopérations et voies de mutualisation des moyens humains, financiers et techniques à opérer entre la ville de Dijon, son CCAS et la métropole ainsi qu'avec les communes membres, dans un objectif d'optimisation des ressources et de rationalisation des dépenses publiques.
- Identifie et met en place de nouvelles voies de coopération/mutualisation en lien avec les communes et les services métropolitains.
- Assure la coordination et l'interface entre les services métropolitains et les communes membres.
- Renforce les synergies et l'interconnaissance entre services métropolitains et services des communes membres.

MISSION VALORISATION DES GRANDS PROJETS

La mission valorisation des grands projets vise à renforcer l'impact et la visibilité des grands projets structurants portés par Dijon métropole et la ville de Dijon. Elle intervient en appui des services et travaille, lorsque nécessaire, en lien avec les principaux partenaires et opérateurs du territoire afin d'assurer une valorisation cohérente et partagée de ces projets. Au-delà de la conduite technique des projets, cette mission vise à donner du sens, de la cohérence et une vision d'ensemble : elle aide à mieux articuler les actions, à valoriser les projets auprès des habitants et des acteurs du territoire, et à en renforcer les retombées en termes d'attractivité, d'image et de rayonnement. Elle peut également proposer et piloter des stratégies globales en mobilisant les services concernés et les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Depuis sa création en 2017, la mission a notamment accompagné les grandes étapes de la réouverture du musée des Beaux-Arts de Dijon, le pilotage du projet de la Cité internationale de la gastronomie et du vin jusqu'à son inauguration, l'appui au Projet métropolitain, le développement de l'attractivité touristique (tourisme vitivinicole et tourisme d'affaires), ainsi que la coordination de la communication autour de la troisième ligne de tramway.

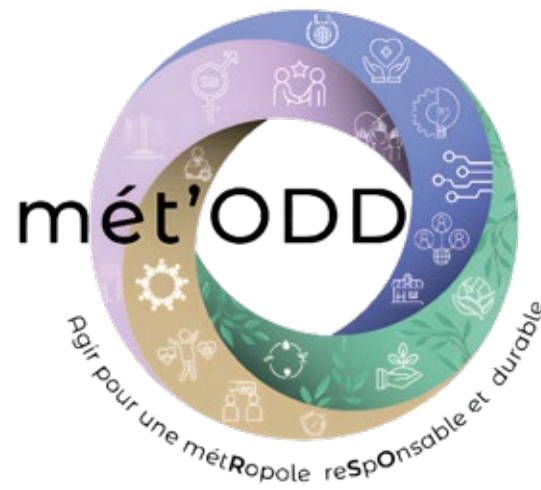


DIRECTION RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS ET PERFORMANCE PUBLIQUE

Depuis 2023, la collectivité a engagé une démarche de Responsabilité sociétale des organisations (RSO) visant à intégrer pleinement les enjeux sociaux, environnementaux et éthiques au cœur de l'action publique. Ce projet, baptisé mét'ODD, constitue un levier stratégique de transformation de l'administration : il vise à renforcer l'exemplarité interne, améliorer la qualité du service rendu, favoriser le bien-être des agents et réduire l'empreinte environnementale de nos activités. Fonctionnellement rattachée à la direction générale déléguée Ressources et services aux communes, la direction RSO pilote et accompagne cette transition en mobilisant l'ensemble des directions, en animant la dynamique collective mét'ODD et en garantissant la cohérence des actions mises en œuvre au service d'une administration plus durable, responsable et performante. Elle accompagne également les services dans l'évolution des pratiques professionnelles, notamment à travers la transformation des processus administratifs, la simplification des procédures et le développement de pratiques plus responsables comme le déploiement du parapheur électronique.

MISSIONS

- Fait vivre le projet mét'ODD, stratégie interne de responsabilité sociétale, pour une administration plus durable, inclusive et performante.
- Pilote la stratégie mét'ODD : définition, mise en œuvre et évolution continue.
- Anime et valorise la démarche : communication, mobilisation des agents, accompagnement des projets.
- Suit les engagements : plan d'action, indicateurs, reporting et amélioration continue.
- Pour le volet modernisation de l'action publique : accompagne les agents dans l'évolution des pratiques professionnelles et la dématérialisation en intégrant les enjeux numérique et IA responsable.



Des événements fédérateurs rythment l'année comme le challenge Odyssea, une course caritative au bénéfice de la recherche contre le cancer du sein.

© Vincent Arbelet/Dijon métropole

La direction générale délégée Ressources et services aux communes

La direction générale déléguée aux ressources et services aux communes regroupe les fonctions transversales qui sécurisent, structurent, accompagnent et évaluent l'action publique de la ville de Dijon et de Dijon métropole. Elle éclaire la décision politique et soutient les élus et les services dans la préparation et la mise en œuvre des politiques publiques, en apportant des cadres, des expertises et des outils d'aide à la décision. Entièrement mutualisée, elle contribue à la soutenabilité des projets, à la maîtrise des risques et au renforcement des coopérations avec les communes, dans une logique d'efficacité, de transparence et d'adaptation continue de l'action publique.

LE SERVICE LOGISTIQUE

Il répond aux besoins d'équipements et de fournitures courantes de l'ensemble des directions de la ville de Dijon et de la métropole, afin de leur permettre l'exercice de leurs missions. L'ensemble des activités logistiques s'inscrit dans une démarche vertueuse d'achats durables et d'économie circulaire. Le service est composé d'une équipe d'approvisionneurs, de magasiniers-préparateurs de commandes et de livreurs.

MISSIONS

- Passe les commandes des services et gère le stock.
- Réceptionne les livraisons fournisseurs, prépare et livre les commandes clients.
- Assure la diffusion de différents supports de communication et la collecte de déchets recyclables.
- Assure les retours éventuels, gère les besoins de SAV et assure certaines prestations de maintenance.
- Accompagne les services dans leurs besoins de gestion d'achats et/ou de stocks et la mise en place de leurs process, dans une logique d'amélioration continue et d'efficacité opérationnelle.

LE SERVICE COMMUNICATION INTERNE ET DOCUMENTATION

Il renforce la cohésion des équipes, valorise les agents et soutient la mise en œuvre des projets de la collectivité. Le service documentation gère, organise et diffuse les ressources documentaires et assure une veille professionnelle pour éclairer la décision publique.

MISSIONS COMMUNICATION INTERNE

- Accompagne la compréhension et l'appropriation des orientations fixées par les élus.
- Favorise la cohésion et la culture commune en valorisant les agents et les projets.
- Accompagne les transformations et le changement en transversalité.
- Apporte conseil et soutien au management intermédiaire, notamment sur les enjeux de communication.
- Garantit la cohérence des messages entre communication interne et externe.
- Veille à une communication accessible et inclusive, en cohérence notamment avec les enjeux d'égalité et de diversité et la démarche RSO menée par la collectivité.

MISSIONS DOCUMENTATION

- Gère les ressources documentaires et organise leur diffusion au sein de la collectivité.
- Assure une veille professionnelle (législative, réglementaire et innovation territoriale) et diffuse une information ciblée et synthétique.
- Accompagne les services et les élus dans la recherche et l'exploitation de l'information.
- Contribue au partage des connaissances et à l'organisation documentaire, notamment via la plateforme Sésame.

LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Conformément aux orientations de la collectivité, la direction des ressources humaines a pour mission de recruter, payer et former les agents et de répondre aux enjeux de maîtrise de la masse salariale, de bon fonctionnement des services et de fidélisation des agents.

MISSIONS

- Recrute les agents et assure la gestion administrative, la paie et le déroulement des carrières, ainsi que la mise en œuvre et le versement des indemnités de fonction des élus.
- Développe les compétences, accompagne les mobilités et contribue au développement d'une culture collective et managériale partagée.
- Conduit le dialogue social et accompagne les agents, notamment en matière de prévention des risques professionnels, de santé et de qualité de vie au travail.
- Pilote les organisations, les effectifs et la masse salariale dans une logique de maîtrise, d'attractivité et de qualité du service public rendu aux usagers.
- Pilote la labellisation égalité et diversité, diffuse la déontologie de la fonction publique et assure son respect.
- Assure la gestion des locaux administratifs et des besoins en mobilier de bureau.

LES LABELS DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Depuis 2018, la ville de Dijon, le CCAS et Dijon métropole sont engagés dans une démarche de labellisation pour la diversité et l'égalité professionnelle femmes et hommes. Le label Diversité a pour objectif de prévenir les discriminations et de promouvoir la diversité au sein des services de nos collectivités et entre agents, mais également dans le cadre de nos relations avec les partenaires et les usagers. Le label Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes soutient l'égalité et la mixité professionnelle.

La direction des ressources humaines véhicule ces valeurs. Au quotidien, elle agit pour garantir une équité de traitement entre les agents à travers sa politique de recrutement, de formation, de gestion de la paye et des carrières et de santé et bien-être au travail. En se portant candidates aux labels, nos collectivités ont voulu tout d'abord s'appuyer sur les actions qu'elles ont mises en place depuis plus de vingt ans à travers des initiatives variées et des dispositifs déjà reconnus : la Charte de la diversité en 2009 et la création de l'Antenne municipale et associative de lutte contre les discriminations (AMACOD), la signature de la Charte régionale égalité et mixité professionnelle en 2007, la rédaction d'une Charte de déontologie en 2005, le partenariat avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), et plus récemment la signature de la Charte d'engagement LGBT+.



LA DIRECTION DES ASSEMBLÉES

Elle est chargée d'assurer le bon fonctionnement démocratique de la collectivité. Elle organise, sécurise et accompagne l'ensemble des instances délibérantes et consultatives. Elle assure la gestion de l'ensemble des actes administratifs des deux collectivités (délibérations, décisions, arrêtés, procès-verbaux, conventions). Elle veille à ce que chaque acte respecte les obligations légales et les procédures réglementaires en vigueur : contrôle de légalité, publication, notification et sécurisation juridique. Lors du renouvellement des conseillers, le service des assemblées joue un rôle central dans la remise en route institutionnelle des nouvelles équipes élues.

MISSIONS

- Organise les instances délibérantes : calendrier des séances, logistique, coordination avec les services pour la production des projets de délibérations.
- Gère et sécurise les actes : relecture juridique et administratives des projets et des actes, publication et transmission aux autorités de contrôle.
- Actualise les cadres administratifs : mise à jour des délégations, registres et outils institutionnels.
- Organise le renouvellement des instances : installation, élections internes et accompagnement des nouveaux élus.

LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Elle est chargée de prévenir les risques juridiques, d'assurer le suivi des contentieux et de piloter la commande publique.

MISSIONS

- Contrôle la légalité ou la validité juridique des projets de courriers, d'arrêtés, les délibérations et les conventions, en cas de problématique juridique identifiée et de sensibilité particulière.
- Gère les contentieux, en demande et en défense : établissement de stratégies d'actions contentieuses ou de défense.
- Gère la protection fonctionnelle des élus et des agents.
- Planifie, organise et pilote la commande publique tout en mutualisant les fonctions achat et commande publique afin d'offrir une meilleure coordination sur les projets des collectivités et services prescripteurs.
- Enregistre les statuts des syndicats professionnels.

LA DIRECTION CONSEIL ET ÉVALUATION

Elle exerce des missions de conseil, de contrôle, d'audit et d'évaluation des actions et politiques publiques mises en place par les collectivités, quel que soit le mode de gestion (gestion en régie ou externalisée).

Pour ces outils novateurs, elle a obtenu le prix de l'innovation de l'AFIGESE en 2018 puis 2024, ainsi que le prix Territoria de bronze de l'Observatoire de l'innovation publique en 2025.

MISSIONS

- Assure une fonction de conseil en gestion permettant de piloter et d'accompagner les services publics et leurs satellites, d'appuyer les projets stratégiques, d'analyser les coûts et de développer des outils de suivi de la performance, y compris sur les enjeux environnementaux.
- Met en œuvre le contrôle interne et la maîtrise des risques, notamment par la création en 2025 d'une fonction dédiée chargée de cartographier les risques, d'actualiser les procédures et d'organiser les contrôles périodiques.
- Développe l'évaluation des politiques publiques afin d'éclairer la décision et d'améliorer l'action publique, en analysant les résultats et impacts des actions menées et en formulant des recommandations d'amélioration.

LA DIRECTION DES FINANCES

Elle accompagne l'exécutif et les directions dans le pilotage budgétaire, financier et fiscal de la ville de Dijon, de son CCAS et de Dijon Métropole. Elle éclaire la décision publique par une expertise financière, fiscale et prospective, et contribue à la soutenabilité des politiques publiques dans le respect des équilibres financiers et des cadres réglementaires.

MISSIONS

- Met à jour la programmation financière pluriannuelle.
- Prépare les budgets primitifs et en assure l'exécution budgétaire et comptable.
- Gère la dette et la trésorerie ainsi que le suivi de la fiscalité locale.
- Assure la gestion de la collecte de la taxe de séjour.
- Recherche des cofinancements pour les actions et projets conduits.
- Gère l'enveloppe financière des subventions aux organismes privés.

LA DIRECTION DES ASSURANCES

La direction des assurances est une direction mutualisée avec les communes membres de la métropole adhérentes au service commun des assurances. Elle définit et met en œuvre une stratégie de souscription d'assurance adaptée aux besoins de Dijon métropole et des communes adhérentes, en définissant les besoins, en appréciant les risques et en analysant les données afin d'optimiser le portefeuille d'assurances. Elle intervient dans un environnement réglementaire en constante évolution caractérisé par une hausse continue des risques assurantiels (événements climatiques, violences urbaines, cyberattaques notamment).

MISSIONS

- Optimise la couverture assurantielle par une analyse fine des risques et la mise en œuvre d'une politique d'assurance cohérente métropole/communes.
- Mutualise les risques par la mise en place de contrats avec harmonisation des garanties et des franchises.
- Gère et pilote les contrats d'assurance.
- Instruit et suit les sinistres.
- Assure une assistance juridique sur les problématiques assurantielles.



LA DIRECTION DU NUMÉRIQUE

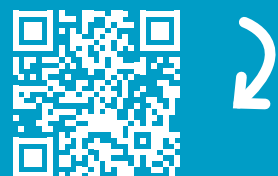
En lien étroit avec les directions métiers, la direction du numérique pilote la transition numérique de l'organisation, en intégrant innovation, performance et sécurité des systèmes d'information. Elle garantit également la continuité et la fiabilité des services numériques, y compris en situation d'urgence. Depuis 2019, en tant que service commun, elle accompagne Dijon métropole et les communes volontaires et contribue à une gouvernance numérique coordonnée à l'échelle métropolitaine.

MISSIONS

- Modernise et améliore la performance de l'action publique : l'administration fonctionne de manière plus fluide, plus réactive et plus collaborative, grâce à la simplification des processus et à la dématérialisation de bout en bout.
- Établit lien, proximité et services pour les usagers : une relation plus personnalisée se met en place avec le citoyen qui est rendu acteur, à sa juste mesure, de l'action publique.
- Fait rayonner le territoire : la valorisation des données et le développement d'analyses avancées permettent d'éclairer les décisions publiques.
- Protège et améliore la confiance et la résilience numériques : la disponibilité et la sécurité des services numériques sont assurées, les risques connus. L'organisation sait détecter et traiter les incidents. La confiance du citoyen est préservée.

LE PORTAIL DATA

Dijon métropole conduit sur son territoire une réelle « stratégie de la donnée », avec l'ambition de contribuer à l'efficacité des politiques publiques, renforcer la transparence de l'action publique et favoriser l'innovation et la création. Ouvert depuis plus de 18 mois, le portail métropolitain Open Data s'inscrit dans ce cadre. Il regroupe plus d'une centaine de jeux de données et présente de nombreuses visualisations prêtes à l'emploi pour le citoyen.



La direction générale déléguée Attractivité et Rayonnement

Elle contribue à la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine en matière de développement économique, touristique et de rayonnement territorial. Elle accompagne les politiques visant à renforcer l'attractivité et la visibilité de Dijon aux échelles nationale et internationale, en s'appuyant notamment sur les atouts économiques, patrimoniaux, universitaires et touristiques du territoire. Par l'animation de coopérations avec les partenaires institutionnels, économiques et touristiques, cette direction générale déléguée participe à la construction d'une dynamique collective, articulée à l'ambition métropolitaine, au service du développement du territoire.

LA DIRECTION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

Elle comprend 3 pôles d'activités : l'animation d'écosystèmes innovants (santé globale, transition alimentaire, transition numérique) ; l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation et le foncier-immobilier d'entreprises. Son action est étroitement articulée avec les structures d'attractivité de la métropole : la société publique locale Dijon Bourgogne Events (DBE), l'agence d'attractivité Dijon Bourgogne Invest (DBI), la SEM patrimoniale Dijon Bourgogne Business Building (D3B) et l'office de tourisme de Dijon métropole Dijon Bourgogne Tourisme & Congrès.

MISSIONS

- Anime, soutient et développe les solutions d'innovation des écosystèmes locaux dynamiques (santé, agroalimentaire, numérique) et en devenir (écoconstruction et ville durable).
- Accompagne le développement de l'offre de services aux entreprises.
- Rapproche la recherche académique des entreprises.
- Impulse ou accueille de nouveaux événements à valeur ajoutée générant des opportunités économiques sur le territoire.
- Accompagne le développement de l'offre d'enseignement supérieur.
- Anime le plan d'actions Vie étudiante pour garantir les conditions de vie, d'études et d'insertion professionnelle optimales.
- Organise le marché foncier à vocation économique et l'immobilier d'entreprises en appui à la SEM patrimoniale D3B, à la SPLAAD et à l'EPFL, en étroite coordination avec DBI.

DIJON BOURGOGNE INVEST

L'agence d'attractivité de la métropole contribue à la dynamique de développement économique et à la création d'emplois du territoire métropolitain ainsi que le rayonnement national et international par la représentation de la métropole sur les grands salons professionnels (MIPIM, SIMI, Vivattech, POLLUTECH, Santexpo par exemple). Depuis sa création en 2022, DBI a accompagné 79 implantations ou extensions d'entreprises ayant généré 1 430 emplois nouveaux.



LA DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES

Dans un contexte d'internationalisation croissante, les collectivités territoriales jouent un rôle actif sur la scène internationale. Cette direction incarne cette ambition en déployant une stratégie globale qui renforce l'attractivité, le rayonnement et la capacité d'innovation du territoire.

MISSIONS

- Internationalise l'action des acteurs privés et publics et contribue à l'attractivité et au rayonnement international du territoire, notamment sur les plans économique, d'enseignement supérieur et de recherche et touristique.
- Crée et entretient des liens avec les villes partenaires sur la base de projets concrets correspondants aux priorités stratégiques de Dijon et de ses partenaires.
- Organise des événements internationaux annuels ou ponctuels à Dijon, en France ou à l'étranger.
- Soutient et accompagne les relations internationales des partenaires associatifs et institutionnels de Dijon et gère les relations avec le corps diplomatique.
- Pilote plusieurs projets européens et de coopération décentralisée (dont des projets de solidarité internationale).

LA DIRECTION DU TOURISME ET L'OFFICE DU TOURISME MÉTROPOLITAIN

Elle œuvre au développement d'une offre touristique attractive et durable, valorisant la gastronomie, le vin, le patrimoine et les activités de pleine nature. En coordination avec les partenaires du territoire, elle fait rayonner la destination Dijon Bourgogne auprès des visiteurs de loisirs comme des publics professionnels, tout en accompagnant des projets structurants pour l'ensemble de la métropole.

MISSIONS ATTRACTIVITÉ DE LA DESTINATION

- Pilote et anime le Schéma de développement touristique métropolitain.
- Vient en appui des projets métropolitains touristiques du territoire.
- Contribue à renforcer l'image de la destination, en lien avec le déploiement de la marque d'attractivité et la politique d'ambassadeurs mis en œuvre fin 2024.
- Œuvre au renouvellement du classement de Dijon en tant que commune touristique et l'office de tourisme en catégorie 1 « Destination d'excellence ».
- Développe les activités et itinéraires touristiques dans d'autres communes de la métropole.

MISSIONS OFFRE TOURISTIQUE

- Dirige l'office de tourisme Dijon Bourgogne Tourisme & Congrès et anime son plan d'actions.
- Gère l'accueil et l'information des touristes.
- Contribue à la politique et aux propositions de développement touristiques en associant les partenaires locaux, en coordination avec Côte-d'Or Attractivité et Bourgogne-Franche-Comté Tourisme.
- Gère l'accueil et la boutique du pôle culturel de la Cité internationale de la gastronomie et du vin.

MISSIONS TOURISME D'AFFAIRES ET BUREAU DES CONGRÈS

- Anime et développe le Bureau des congrès et animer le Club tourisme d'affaires.
- Assure la prospection commerciale des congrès en direct et par le biais des salons professionnels.
- Apporte une aide administrative et financière aux événements professionnels co-organisés par Dijon métropole (Ex : Journées nationales de l'hydrogène 2024, mise en place de visites et packages dans le cadre du Congrès mondial de la vigne et du vin, Assises de la transition énergétique en 2026).

La direction générale déléguée Cohésion sociale

Elle regroupe les politiques et services qui concourent au « vivre-ensemble », au bien-être des habitants et à la réduction des inégalités sur le territoire. Elle exerce majoritairement des compétences relevant directement de la ville de Dijon, tout en assurant également, selon les domaines, des missions mutualisées entre la ville et la métropole. Dans ce cadre, elle accompagne les élus dans la définition et la mise en œuvre de politiques publiques de proximité, de la petite enfance aux seniors, en matière d'action sociale, de santé, de culture, de sport, de citoyenneté et de vie associative.

LA DIRECTION RELATION USAGERS ET VIE CITOYENNE

Elle pilote la mise en œuvre d'une démarche transversale d'amélioration de la qualité de la relation usagers et assure le bon fonctionnement des services citoyenneté de la ville de Dijon. Elle gère également le complexe funéraire métropolitain situé sur le site Dijon-Mirande.

MISSIONS

- Écrit et met en œuvre une feuille de route transversale d'amélioration de la relation usagers.
- Garantit un accueil des publics de qualité (information, orientation et traitement de premier niveau des demandes des citoyens).
- Gère le complexe funéraire métropolitain comprenant trois équipements : le cimetière, le crématorium, exploité en délégation de service public, et le cimetière des animaux inauguré en juin 2026.

EN CHIFFRES

Chaque année, le service traite près de 300 000 contacts :

✉ **Courriers et courriels : 200 par jour**

📞 **Appels téléphoniques : 500 par jour**

😊 **Accueil physique : 500 passages quotidiens au sein de 10 points d'accueil**

L'APPLICATION ONDIJON

Elle facilite la vie des habitants des 23 communes, qui peuvent consulter l'ensemble des informations relatives aux services publics et signaler tout dysfonctionnement.



LA DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE

Elle porte les actions de solidarité métropolitaine auprès des personnes de tous âges rencontrant des difficultés sociales, éducatives ou dans leur insertion. Elle crée les conditions d'un travail partenarial articulé et complémentaire au sein d'un réseau qu'elle anime, comprenant des acteurs institutionnels comme associatifs.

MISSIONS

- Accompagne les publics dans leurs difficultés sociales et dans leurs démarches administratives dans les huit Points d'accès aux droits.
- Déploie l'équipe de prévention spécialisée auprès des jeunes de 9 à 15 ans avec l'intervention de l'association Médiation prévention Dijon métropole, prioritairement dans les quartiers relevant de la politique de la ville.
- Assure la gestion du Fonds d'aide aux jeunes (aides financières à des jeunes de 16 à 25 ans pour accompagner leur insertion sociale et/ou professionnelle).
- Co-porte avec l'État le contrat de ville, outil déterminant les orientations prioritaires et les actions à mettre en œuvre pour améliorer la situation des habitants des QPV.
- Coordonne les Programmes de réussite éducative (PRE) des communes de la métropole.
- Soutient financièrement les associations et acteurs du territoire œuvrant dans le champ de l'insertion sociale ou professionnelle des publics métropolitains.
- Intervient dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie pour permettre aux publics avançant en âge de continuer à profiter de leur ville et à vivre dans leur domicile.

L'OBSERVATOIRE MÉTROPOLITAIN DE LA COHÉSION SOCIALE : UN OUTIL DE CONNAISSANCE DES RÉALITÉS SOCIALES

Son objectif est d'échanger entre les partenaires locaux institutionnels des données sociales et économiques, de partager l'analyse des données ainsi réunies et de diffuser les travaux réalisés à des fins d'exploitation (portraits de QPV, analyses des besoins sociaux).



HUIT SITES D'ACCÈS AUX DROITS CCAS-MÉTROPOLE

Portés conjointement par Dijon métropole et les CCAS du territoire, et répartis sur 8 sites (Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant et 4 à Dijon), ils assurent un accueil homogène sur tout le territoire pour les habitants en difficulté ne relevant pas des politiques départementales (RSA, APA, protection de l'enfance).



LA DIRECTION SANTÉ ET HYGIÈNE

Elle exerce des missions de prévention et de promotion de la santé publique, en coordonnant la mise en œuvre du **Contrat local de santé (CLS)** signé avec l'Agence régionale de santé (ARS). Dans ce cadre, la direction déploie deux projets transversaux à l'échelle de la métropole. Elle relaie également les campagnes nationales de dépistage et de lutte contre le cancer.

MISSIONS LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

- Incite les collectivités à se structurer et à engager des actions de prévention pour limiter l'implantation et la prolifération du moustique.
- Favorise la mise en œuvre d'une stratégie coordonnée à l'échelle de l'agglomération, garantissant cohérence et efficacité des actions.

Dans ce cadre, le CLS accompagne les communes : mise à disposition de ressources, lien avec les opérateurs de l'ARS compétents, organisation de temps d'échanges collectifs ou encore conduite d'expérimentations innovantes, telles que la technique de l'insecte stérile.

MISSIONS POLITIQUE DE SANTÉ MENTALE

- Sensibilise et lutte contre la stigmatisation des troubles mentaux auprès du grand public (via les Semaines d'information en santé mentale).
- Forme et outille les professionnels en contact avec le public (formation premiers secours en santé mentale).
- Accompagne les publics en situation de souffrance psychique via le dispositif EMAS, unité mobile d'intervention à domicile pour les personnes en logement autonome, actuellement déployée sur cinq communes et appelée à s'étendre à l'échelle métropolitaine.

LA DIRECTION DE LA CULTURE

À l'échelle métropolitaine, elle assure le suivi de la délégation de service public du Zénith, l'instruction et la promotion de la Carte Culture auprès des étudiants, la coordination du dispositif de médiation littéraire « Des livres à soi » dans les quartiers relevant de la politique de la ville, et l'impulsion de coopérations entre acteurs culturels.

LA DIRECTION DES SPORTS

Elle assure la gestion, l'entretien et le développement des équipements sportifs d'intérêt métropolitain et accompagne les clubs sportifs professionnels. Elle s'inscrit dans la stratégie d'investissement métropolitaine à travers les projets de création, de rénovation et de modernisation des équipements, en intégrant les enjeux d'accessibilité et de transition écologique.

MISSIONS

- Pilote l'exploitation d'équipements structurants (stade Gaston Gérard, piscines du Carrousel et olympique, installations à vocation supracommunale), en garantissant leur sécurité, leur performance et leur adaptation aux usages.
- Accompagne les clubs sportifs professionnels, notamment dans la mise à disposition des équipements et la conduite des missions d'intérêt général.
- Met en œuvre la politique sportive métropolitaine dans son volet équipements et sport professionnel.
- Coordonne l'accueil et l'organisation de grands événements sportifs métropolitains, nationaux ou internationaux.
- Contribue à la stratégie d'investissement sportif de Dijon métropole (rénovation, modernisation, nouveaux équipements).
- Développe des partenariats institutionnels, sportifs et économiques autour des équipements et du sport professionnel.

La direction générale déléguée Services urbains et patrimoine

Elle porte les politiques publiques liées aux mobilités (vélos, transports en commun, stationnement, maîtrise de l'espace public), aux infrastructures (voirie, ouvrages d'art, outils de pilotage de la ville) et aux services urbains (propreté, gestion des déchets, gestion et achat d'énergie, gestion de l'eau et de l'assainissement) et gère pour le centre-ville de Dijon le patrimoine bâti et les parcs et jardins. En charge des grands projets (T3, modernisation de l'Unité de valorisation énergétique décarbonation), la direction générale déléguée aux services urbains et patrimoine prend soin de la ville et de ses équipements au quotidien.

LA DIRECTION BÂTIMENTS ET ÉNERGIE

Elle pilote la gestion du patrimoine bâti de la ville et de la métropole sur l'ensemble de son cycle de vie. Elle garantit la continuité du service, la sécurité et le confort des usagers, tout en intégrant les enjeux de performance énergétique, de transition climatique et de maîtrise des coûts.

MISSIONS

- Assure la maintenance, l'entretien courant et les services aux utilisateurs.
- Réalise les travaux d'amélioration, de réhabilitation, de construction et de déconstruction.
- Assure la codification du patrimoine et la gestion des documents issus des opérations menées par la direction.
- Élabore et met en œuvre la stratégie énergétique patrimoniale de la collectivité, en cohérence avec les objectifs climatiques et budgétaires.
- Pilote le marché global de performance des équipements énergétiques, les réseaux de chaleur urbain et les délégations de services publics associées.
- Assure l'achat d'énergie et accompagne les communes dans la gestion de leurs besoins énergétiques.

LA DIRECTION CADRE DE VIE ET ESPACES PUBLICS

Elle assure l'entretien, la sécurité et le bon fonctionnement quotidien de l'espace public, au service du cadre de vie des habitants. Direction opérationnelle, elle intervient à la fois dans la gestion courante et dans la réponse aux événements et situations d'urgence. Intégrant les enjeux d'adaptation au changement climatique, de transition écologique et de sobriété des ressources, son action s'inscrit dans une gestion durable des espaces et des patrimoines, conciliant qualité du service rendu, planification à moyen et long termes et maîtrise des équilibres budgétaires. La coordination avec les communes membres et le dialogue opérationnel constituent des principes structurants de son action.

MISSIONS

- Garantit l'exploitation, l'entretien et la sécurité des infrastructures routières métropolitaines (1 200 km) et des ouvrages d'art (250).
- Assure le pilotage et la mise en œuvre de la viabilité hivernale.
- Pilote la gestion, l'entretien et le développement des espaces verts de la ville de Dijon et préserve les arbres d'alignement à l'échelle métropolitaine.
- Maintient la qualité et la propreté de l'espace public (balayage, ramassage, maîtrise de la végétation, gestion saisonnière).
- Optimise la gestion du garage municipal et de la flotte de véhicules de la ville de Dijon et de la métropole.



LA DIRECTION MAÎTRISE DE L'ESPACE PUBLIC

Elle assure une double fonction à la fois opérationnelle et support. Elle contribue à maîtriser l'espace public pour le rendre accessible, inclusif et résilient. Pour cela, elle développe une connaissance fine du territoire afin d'accompagner les mutations urbaines, régule les usages et les conflits éventuels, adapte l'espace public aux nouveaux besoins grâce à la réglementation locale (règlement de voirie et de publicité extérieure), veille à une gestion efficiente des risques majeurs et diffuse une culture de la résilience. Elle soutient également la transformation numérique de l'espace public en s'appuyant sur la donnée et en élaborant une stratégie de gestion et de valorisation de celle-ci.

MISSIONS

- Cadre et adapte la réglementation : traduction juridique des enjeux techniques, sociaux, sociétaux, économiques et durables de la gestion de l'espace public/ fonction d'adaptation permanente de la réglementation.
- Accompagne et conseille l'utilisateur et les partenaires internes/externes sur la gestion de l'espace public.
- Améliore la connaissance de l'espace public, de ses usages, de ses pratiques et de ses dysfonctionnements, en s'appuyant notamment sur la topographie, le Système d'information géographique (SIG) et l'expertise en risques majeurs.
- Assure la bonne intégration des grands projets à l'espace public (nouveaux quartiers, grandes manifestations, projet de transport en commun en site propre).
- Veille au cadre de vie des habitants en garantissant un usage raisonné de l'espace public, en limitant notamment les externalités négatives liées aux chantiers.
- Définit une stratégie de gestion de l'espace public et assure son exécution.

LA DIRECTION GESTION CONNECTÉE DE L'ESPACE PUBLIC

Dans le cadre du projet OnDijon, elle assure la supervision des interventions urgentes et non urgentes sur l'espace public des 23 communes. Elle est le point d'entrée de toutes les demandes d'intervention en provenance du portail téléphonique, des services internes de la métropole et des communes ainsi que des citoyens via l'application mobile. Elle assure également la gestion des équipements urbains (éclairage public, signalisation lumineuse tricolore, bornes d'accès zone piétonne de Dijon). Elle pilote par ailleurs le projet de réalisation de la 3^e ligne de tram.

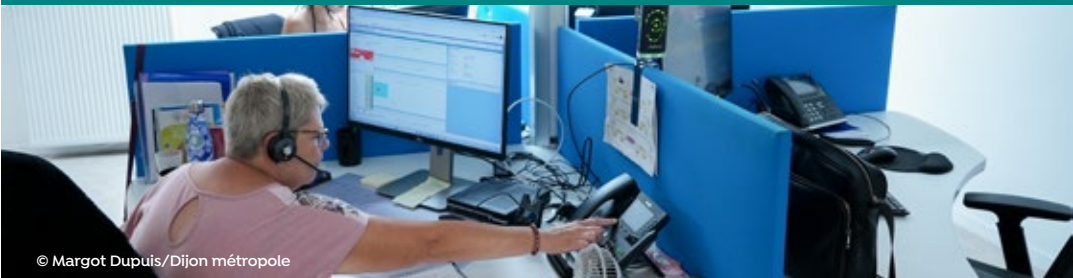
MISSIONS ONDIJON

- Centralise, analyse et ventile les demandes d'interventions liées à des dysfonctionnements constatés sur l'espace public.
- Assure la gestion centralisée des interventions (voirie, espaces verts, propreté, transport, bâtiments, eau et assainissement).
- Élabore et met à jour les procédures du PC OnDijon pour l'alerte et l'information en cas d'événement sur l'espace public et les bâtiments.
- Gère la télésurveillance des bâtiments, la surveillance des parcs et jardins et assiste les équipes en termes de méthodes.
- Suit et contrôle le marché OnDijon sur les domaines éclairage public, signalisation lumineuse tricolore, bornes de contrôle d'accès zones piétonnes, vidéoprotection (120 M€ sur douze ans, 37 000 points lumineux, 158 carrefours à feux, 35 sites de contrôle d'accès, 250 caméras).

ONDIJON, MÉTROPOLE INTELLIGENTE ET CONNECTÉE

Dijon métropole a été la première agglomération française à déployer un système unique de pilotage de l'ensemble de ses services à l'échelle de 23 communes. Concrètement, OnDijon, c'est un centre de pilotage et de supervision connecté par un réseau de fibres optiques à l'ensemble des équipements publics du territoire ; un centre d'appels qui reçoit les demandes et les alertes des habitants et des équipes qui travaillent ensemble pour gérer toutes les fonctions urbaines ; et une cellule de crise. Initié en 2018, le projet OnDijon s'est déployé progressivement pendant quatre

années, permettant notamment de connecter la fibre optique, de transformer progressivement l'éclairage public en LED, d'installer des capteurs dans les bâtiments et les espaces publics, de réaliser les travaux de priorité des bus aux feux (Prioribus), d'installer des systèmes GPS dans les véhicules de service, de déployer le réseau de radiocommunication nécessaire aux échanges entre les équipes, et de créer le centre de contrôle. Ouvert en 2019, ce dernier est pleinement opérationnel depuis 2021, avec l'arrivée des agents Divia chargés de superviser le réseau bus et tram.



© Margot Dupuis/Dijon métropole

LA DIRECTION PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

Elle assure la bonne réalisation des projets d'aménagement de voirie et d'espaces publics à l'échelle de Dijon et sa métropole. Au croisement des compétences voirie, mobilités, accessibilité, elle met en œuvre des programmes d'investissement intégrant les enjeux d'aujourd'hui : partage de l'espace public, accessibilité, infiltration des eaux pluviales.

MISSIONS

- Transforme la ville, l'adapte et l'accompagne dans sa transition écologique en intégrant les compromis environnementaux, architecturaux, paysagers, techniques, réglementaires, esthétiques et d'usages.
- Favorise la biodiversité, la nature en ville, la végétalisation.
- Renforce l'accessibilité et l'accès à tous de l'espace public.
- Développe les mobilités actives (la marche, le vélo) ainsi que les transports en commun.
- Travaille en partenariat avec les 23 communes du territoire pour organiser et réaliser les investissements.

LA DIRECTION EAUX ET RÉSEAUX

Elle exerce les compétences métropolitaines liées aux services publics de l'eau, de la distribution d'électricité et du gaz.

MISSIONS

- Pilote la politique eau et assainissement sur le territoire de la métropole (gestion des contrats eaux et assainissement collectifs et non collectifs en délégation de service public et prestations de services).
- Organise la gestion des eaux pluviales urbaines et exploite en régie les réseaux et patrimoines pluviaux.
- Coordonne la Gestion des eaux et des milieux aquatiques (GEMA) en lien avec les syndicats de bassin.
- Prévient les inondations et met en œuvre les actions associées.
- Accompagne les services d'urbanisme dans la mise en œuvre de la politique de Gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) et dans l'instruction des volets liés à l'eau.
- Exerce la compétence Défense extérieure contre l'incendie et interface avec les concessionnaires réseaux et le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Côte-d'Or.
- Contribue à la transition énergétique et climatique à travers les actions « eau » du Plan climat et biodiversité.
- Apporte un support technique au syndicat mixte de Dijon-Longvic pour la délégation d'exploitation de l'aéroport et l'intégration de l'ancienne BA102.

LA DIRECTION MOBILITÉS

Elle assure la planification, l'organisation et la coordination de l'ensemble des déplacements sur le territoire, afin de garantir des solutions de mobilité efficaces, durables et accessibles à tous. Elle veille à l'intégration systématique des enjeux d'accessibilité et d'inclusion dans les politiques publiques de déplacement. Engagée dans la transition écologique, elle met en œuvre des actions structurantes visant à réduire les émissions et à favoriser des modes de transport respectueux de l'environnement. La direction accompagne également l'innovation et la digitalisation des services de mobilité pour améliorer la qualité et la performance des réseaux. Enfin, elle pilote le développement, l'entretien et l'adaptation des infrastructures de transport, dans une perspective d'aménagement cohérente et durable du territoire.

MISSIONS

- Assure un service de mobilité métropolitain de qualité et gère le patrimoine des mobilités dans un cadre économique maîtrisé.
- Conçoit le réseau Divia Mobilités de 2030, intégrant les bus et les 3 lignes de tram.
- Développe les mobilités actives et apaise les quartiers, avec un partage équilibré et serein de l'espace public.
- Mène une politique de stationnement active favorisant le report modal sur les transports collectifs et les mobilités actives.
- Renforce la solidarité et la coopération sur l'aire d'attraction de Dijon métropole avec le projet de Service express régional métropolitain (SERM), copiloté avec la région Bourgogne-Franche-Comté.
- Contribue à l'atteinte des objectifs liés à la transition énergétique et du Plan climat et biodiversité en matière d'énergie et de décarbonation de la flotte de bus.

LA DIRECTION VALORISATION DES DÉCHETS

Elle assure la conception et la traduction réglementaire du projet de territoire, de la stratégie et des priorités territoriales en matière d'urbanisme, de développement et d'aménagement de la ville et de la métropole à 10-15 ans, impactant le quotidien des habitants (habitat, commerces, services, emplois, transports, mobilité, environnement, cadre de vie).

MISSIONS

- Pilote le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés (16 M€/an).
- Gère et suit le contrat d'exploitation du centre de tri (38 000 tonnes de déchets triés en 2025), dont l'animation d'une entente territoriale regroupant 11 adhérents.
- Gère et suit le contrat d'exploitation des 5 déchetteries métropolitaines (657 200 visiteurs en 2025).
- Pilote, gère et assure la maintenance de l'Unité de valorisation énergétique gérée en régie (140 000 tonnes de déchets traités par an).
- Accompagne, informe, sensibilise les habitants au tri et à la réduction des déchets :
 - Met en œuvre le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).
 - Lutte contre les déchets abandonnés.
 - Agit contre le gaspillage alimentaire.
- Pilote des projets relatifs à l'économie circulaire pour promouvoir le réemploi, la réparation et le réutilisable
- Assure la fourniture d'énergie au Réseau de chaleur urbain et produit de l'électricité, via l'UVE :
 - 150 GWh de chaleur/an (225 GWh à l'issue de l'opération de modernisation).
 - 37 GWh d'électricité (45 GWh à l'issue de l'opération de modernisation).
- Pilote le projet de modernisation de l'UVE (160 M€ HT) pour fiabiliser, remplacer et rénover le process industriel ; réduire les impacts environnementaux ; renforcer l'efficacité énergétique afin d'augmenter la production de chaleur et d'électricité.

La direction générale déléguée Urbanisme

Elle a pour mission de mener les études consistant à programmer et planifier, puis encadrer et mettre en œuvre les projets contribuant à la transformation du tissu urbain de la ville de Dijon et de la métropole dans le respect des compétences de chacune de ces collectivités.

Le Plan local d'urbanisme intercommunal et l'action foncière anticipent et initient la construction ou la réhabilitation d'ensembles d'habitations, de locaux d'activités ou d'équipements publics. Ces projets le plus souvent très partenariaux sont accompagnés et encadrés par les services aux différentes étapes de leur conception. En bout de chaîne, les conditions d'accueil des habitants, notamment pour les logements à loyers modérés, sont étudiées et les demandes individuelles instruites.

LA DIRECTION DE LA PLANIFICATION

Elle assure la conception et la traduction réglementaire du projet de territoire, de la stratégie et des priorités territoriales en matière d'urbanisme, de développement et d'aménagement de la ville et de la métropole à 10-15 ans, impactant le quotidien des habitants (habitat, commerces, services, emplois, transports, mobilité, environnement, cadre de vie).

MISSIONS

- Élabore, suit, évalue et fait évoluer le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).
- Réalise toute étude complémentaire au plan et tout document cartographique.
- Participe à l'élaboration ou l'évolution d'autres documents de planification et de politiques sectorielles tels que le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), le Programme local de l'habitat (PLH) intégré au PLUi via le Programme d'orientations et d'actions habitat (POA-H), le Plan de mobilité durable ou encore le Plan climat et biodiversité.
- Met à jour les annexes et servitudes d'utilité publique.
- Intègre les règles du PLUi dans le logiciel de traitement des autorisations d'urbanisme (Cart@ds).

Pour en savoir plus sur le PLUi-HD :



LA DIRECTION DU DROIT DES SOLS

Elle instruit toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées sur le territoire métropolitain en conformité avec le PLUi.

MISSIONS

- Instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme pour l'ensemble des communes de Dijon métropole.
- Renseigne le public et les professionnels : accueil physique, rendez-vous techniques, traitement de diverses demandes de renseignements d'urbanisme.
- Accompagne les porteurs de projets, promoteurs, architectes, et analyse la faisabilité des opérations.
- Traite les infractions pénales à l'urbanisme (pour la ville de Dijon) et les contentieux administratifs.
- Assure la dématérialisation des autorisations d'urbanisme.

LA DIRECTION TERRITOIRES ET PROJETS

Elle prend en charge les dossiers d'aménagement du territoire métropolitain. En ce sens, elle pilote les opérations de développement urbain : grandes opérations (ZAC, etc.), reconversion de friches, analyse des projets en amont pour assurer une croissance cohérente et durable de la métropole. Elle traite aussi les dossiers impactant l'attractivité du territoire en partenariat avec des acteurs publics (VNF, SNCF et Conseil régional). Elle veille également à la qualité architecturale et paysagère en accompagnant l'évolution des documents d'urbanisme, en valorisant le patrimoine et en requalifiant les espaces publics afin d'améliorer le cadre de vie. Enfin, elle anime des observatoires dans une démarche prospective permettant d'anticiper les évolutions territoriales grâce à des outils de suivi des modes de vie, du logement, des mobilités et de l'environnement.

MISSIONS

- Contribue à la mise en œuvre de la stratégie territoriale en application des documents fondateurs de la politique d'aménagement du territoire de la métropole et de la ville de Dijon.
- Développe l'observation territoriale et l'analyse des dynamiques urbaines.

LA DIRECTION ACCÈS ET ACCOMPAGNEMENT DANS LE LOGEMENT

Elle a pour objectif de faire du territoire un lieu où chacun peut accéder à un logement stable, adapté à ses besoins, et s'y maintenir, quelles que soient ses difficultés. Elle assure à la fois une mission opérationnelle, stratégique et partenariale avec les bailleurs et les acteurs du logement.

MISSIONS

- Gère les demandes de logements sociaux et pilote les attributions dans le cadre de la politique des attributions et de la stratégie de peuplement, en lien avec les acteurs du logement.
- Agit pour l'accès, le maintien dans le logement et la prévention des expulsions (Fonds de solidarité pour le logement, financement de dispositifs d'accompagnement et animation d'instances partenariales).
- Met en place la stratégie « Logement d'abord » (« Territoire accéléré » depuis 2021), en développant des accompagnements dédiés, en soutenant les associations et les dispositifs existants, en mettant en place un Observatoire du sans-abrisme et en déployant une équipe dédiée à la prévention des expulsions allant vers les ménages qui ne sollicitent pas d'aide malgré une procédure engagée.

LA DIRECTION HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Elle intervient, en lien avec les services métropolitains, sur trois compétences statutaires de la métropole : la politique de l'habitat, le renouvellement urbain et l'accueil et l'habitat des gens du voyage. À ce titre, son action vise notamment à répondre, à l'échelle des 23 communes, aux besoins en logement des habitants d'aujourd'hui et de demain, en articulation avec les politiques d'emploi, de formation et de solidarités.

La direction pilote également le projet européen Response, qui expérimente, dans le quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon, des solutions innovantes visant la création d'îlots à énergie positive.

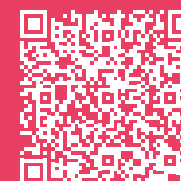
MISSIONS

- Définit et met en œuvre la stratégie habitat métropolitaine contenue dans le « Programme d'orientations et d'actions – Habitat valant Programme local de l'habitat 2020-2030 ».
- Soutient la production de logements neufs, la rénovation du parc existant et les dispositifs d'accompagnement à destination des opérateurs, des acteurs professionnels, des partenaires institutionnels et des particuliers.
- Porte les projets de rénovation urbaine des quartiers relevant de la politique de la ville, en lien avec les communes concernées, dans le cadre des conventions conclues avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).
- Met en œuvre les obligations inscrites dans le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.
- Aménage, entretient et gère les équipements mis à disposition des familles, sédentaires ou en groupe de passage. S'agissant des occupations illicites, les maires conservent leur pouvoir de police.
- Pilote le déploiement du projet Response.

LE PROJET RESPONSE

Dans le cadre du programme européen « Horizon Europe » lancé en 2021 pour répondre à l'urgence climatique, l'appel à projets « Smart Cities & Communities » vise à développer des îlots à énergie positive afin d'atteindre la neutralité carbone en Europe d'ici 2050. Sélectionnée en 2020 parmi 12 candidatures, Dijon métropole porte le projet RESPONSE (pour *integRatEd Solutions for POSitive eNergy and reSIlient CitiEs*), centré sur la rénovation du quartier relevant de la politique de la ville de Fontaine d'Ouche à Dijon, et a été désignée, avec la ville de Turku (Finlande), « ville phare » pour piloter le programme et accompagner six autres villes européennes dans le déploiement des solutions expérimentées.

En articulation avec le projet de rénovation urbaine, Response repose sur des solutions techniques innovantes permettant de produire à l'échelle de deux îlots (habitations et équipements) un volume d'énergie renouvelable supérieur à la consommation constatée. Ce test grandeur nature d'un quartier à énergie positive s'achève en 2026 mais des répliques sont à l'étude afin de maintenir la dynamique partenariale locale via un réseau d'acteurs diversifiés.



LA DIRECTION DU FONCIER

Elle est chargée de mettre en œuvre l'action foncière et d'assurer une coordination étroite avec l'Établissement public foncier local (EPFL) et l'Organisme de foncier solidaire (OFS).

MISSIONS

- Conduit les différentes procédures de maîtrise foncière et de cessions immobilières.
- Met en œuvre et conduit les opérations d'habitat intervenant avec l'OFS dans le cadre d'un bail réel solidaire.
- Gère et traite des Déclarations d'intention d'aliéner (DIA), ainsi que des préemptions.
- Gère des dossiers liés aux évolutions des domanialités, notamment concernant la voirie.
- Gère les taxes foncières et les charges, recouvre les loyers.

DEUX OUTILS AU SERVICE DU FONCIER MÉTROPOLITAIN

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL (EPFL)

Créé en 2003, l'EPFL accompagne Dijon métropole et ses communes membres dans leurs enjeux d'action foncière et leurs projets de développement.

Son rôle est de mobiliser un foncier attractif au service des projets d'habitat, d'équipements publics, de développement économique et d'environnement. Cette action repose sur la constitution de réserves foncières et la réalisation d'acquisitions d'opportunité. Elle comprend la mise en œuvre des procédures foncières, la maîtrise et le portage des biens, puis leur rétrocession lorsque les conditions sont réunies pour permettre la réalisation des projets.

L'ORGANISME DE FONCIER SOLIDAIRE (OFS)

Créé fin 2025 et rattaché à l'EPFL, l'OFS intervient dans le domaine de l'accession abordable à la propriété. Il vise à favoriser la production de l'offre d'habitat en accession abordable à la propriété et diminuer le coût d'acquisition des ménages, dans le cadre des objectifs du PLUI-HD en matière d'habitat. Dans ce cadre, il favorise le développement d'une offre d'accession présentant un coût d'acquisition réduit pour les ménages sous conditions de ressources, en procédant à une dissociation entre le terrain et le logement, qui se traduit par l'établissement d'un Bail réel solidaire (BRS). Il contribue ainsi à la diversification de l'habitat tout en fluidifiant les parcours résidentiels des habitants.



La direction générale déléguée Transition climatique

Elle élabore et pilote la stratégie métropolitaine de transition écologique, dans une approche intégrée conciliant développement du territoire, adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources. Son action s'inscrit dans le cadre du Plan climat et biodiversité adopté en juin 2025. Agissant à la fois comme délégation stratégique et opérationnelle, cette direction conduit des missions de planification, d'animation, d'expertise et de suivi des politiques publiques, tout en portant des actions concrètes en faveur d'une transition écologique socialement juste, attentive à l'amélioration du cadre de vie, à la santé et aux conditions de vie des habitants.

LA DIRECTION STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE ET APPUI AU PILOTAGE

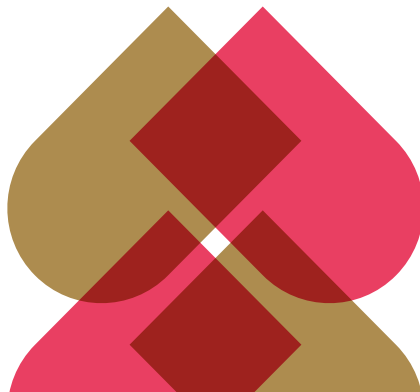
Elle pilote les actions liées à la transition énergétique sur le territoire. Son rôle est également de mobiliser les acteurs socio-économiques du territoire autour d'une vision commune, pour accompagner les projets d'énergies renouvelables, notamment par le concours de la Société d'économie mixte Énergies. Elle s'appuie sur des données techniques, économiques et environnementales pour orienter les choix. Elle cherche à innover et à expérimenter de nouvelles solutions avec les acteurs socio-économiques, notamment pour traiter des sujets d'efficacité énergétique.

MISSIONS

- Élabore une stratégie énergétique territoriale au travers du Schéma directeur des énergies.
- Sait la mise en œuvre des actions contribuant à la transition énergétique du territoire en cohérence avec le Plan climat et biodiversité.
- Contribue à l'analyse des données énergétiques.
- Organise la gouvernance et pilote l'activité de la Société d'économie mixte (SEM) Énergies dont l'objet est de travailler sur le montage et la structuration du financement des projets de la transition énergétique.
- Échange avec les acteurs socio-économiques du territoire sur les sujets énergétiques.
- Facilite et coordonne la mise en œuvre des projets d'énergies renouvelables, notamment en réalisant l'interface avec les développeurs de projets.
- Facilite et coordonne la mise en œuvre des projets de réduction des consommations d'énergie du territoire.



© Emma Benyamine/Dijon métropole



LA DIRECTION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Elle travaille à l'enrichissement des politiques publiques et des projets par une meilleure prise en compte des contributions et des attentes des citoyens ainsi qu'au déploiement d'outils d'accompagnement des habitants dans leur transition écologique.

MISSIONS

- Assure un accompagnement méthodologique pour la conception et le déploiement de démarches de participation citoyenne à l'échelle métropolitaine.
- Réalise le suivi du conseil de développement.
- Déploie des outils d'accompagnement des habitants dans leur transition écologique (université populaire climat et biodiversité, rencontres Demain la ville).
- Soutient le développement d'une culture interne de la participation citoyenne (séminaires, formations).

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Créé en 2022, le conseil de développement est un espace de réflexion et de dialogue à l'échelle métropolitaine. Il est composé d'habitants volontaires et de personnalités bénévoles impliquées dans la vie locale et issues des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux ou associatifs des 23 communes de la métropole (120 membres au total). La composition du Codev garantit le respect de trois principes majeurs :

- la parité hommes – femmes ;
- le collège des habitants doit comprendre au moins 10 membres âgés de 18 à 25 ans ;

- une répartition territoriale équitable : la moitié des sièges est réservée à des habitants de Dijon, l'autre moitié à des habitants des 22 autres communes.

FONCTIONNEMENT

Les membres se rassemblent en séances plénières au moins deux fois par an et plus régulièrement pour des groupes de travail. Plusieurs avis ont ainsi été rendus par le Codev, notamment pour le projet de 3^e ligne de tram, la sensibilisation des habitants aux enjeux de la transition alimentaire ou encore sur le Plan climat et biodiversité de Dijon métropole.



LA DIRECTION DE L'ALIMENTATION DURABLE ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

Elle contribue à la mise en œuvre de la stratégie ProDij. « Mieux manger, mieux produire », portée par la métropole et ses partenaires. Elle accompagne le déploiement d'une politique alimentaire ambitieuse en restauration collective, notamment scolaire, afin de promouvoir une alimentation durable accessible à tous les publics. À travers ses actions, la direction favorise un approvisionnement local et responsable, soutient les filières de production et encourage l'amélioration continue des pratiques dans ses établissements, dans une logique de santé publique et de transition écologique.

MISSIONS PILOTAGE ET EXPLOITATION DE 3 ÉTABLISSEMENTS

- La cuisine centrale de Dijon qui produit annuellement 1,2 million de repas pour les restaurants scolaires (maternels et élémentaires).
- La Légumerie de Dijon métropole ouverte en mai 2023.
- Le restaurant du personnel « La Petite Folie », qui accueille sur le temps de la pause méridienne les agents des trois collectivités et d'autres employeurs conventionnés.

MISSIONS DÉCLINAISON DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

- Met en place d'un marché en centrale d'achats de fourniture de repas scolaires.
- Anime le groupe de suivi des communes adhérentes.

MISSIONS MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE PRODIJ.

- Participe aux projets Territoire Innovation (par exemple le programme « Chouette Cantine », aujourd'hui piloté par la direction).
- Suit le Plan alimentaire territorial de Dijon métropole.

LA DIRECTION BIODIVERSITÉ ET JARDIN DE L'ARQUEBUSE

Elle anime aux côtés de nombreux partenaires les actions en faveur de la biodiversité sur le territoire. À travers son expertise naturaliste, ses savoir-faire et savoir-dire, ses équipements, cette direction agit et dialogue en transversalité aux côtés des experts et des services, en appui aux acteurs de la métropole. Regroupant muséum d'histoire naturelle, jardin botanique et planétarium, le site du Jardin de l'Arquebuse est un espace privilégié de partage des connaissances scientifiques ; il constitue également un lieu d'échanges et de ressources multiformes pour s'engager et agir concrètement pour la biodiversité.

MISSIONS

- Dispose d'une connaissance scientifique de la biodiversité valorisable.
- Conforte le Jardin de l'Arquebuse comme site ressources du partage des enjeux de préservation du patrimoine vivant.
- Accompagne et facilite le passage à l'action en faveur de la biodiversité sur le territoire par et pour tous.



LA DIRECTION ÉCOLOGIE URBAINE

Elle porte les politiques publiques de Dijon métropole en matière de transition climatique et énergétique, de qualité de l'air, de lutte contre le bruit et de développement durable. La direction travaille en lien étroit avec l'ensemble des directions de la collectivité, les partenaires institutionnels (ADEME, Atmo BFC, Latitude21, etc) et acteurs du territoire, ainsi que les réseaux européens.

MISSIONS

- Conduit, met en œuvre et assure le suivi du Plan climat et biodiversité 2025-2030.
- Porte la participation métropolitaine à la Mission européenne des 100 villes climatiquement neutres et intelligentes, sélection obtenue en 2022 et renforcée par le label Mission Cities en 2025, en contribuant aux travaux du réseau européen NetZeroCities et à sa déclinaison nationale afin de partager les expertises et d'alimenter la stratégie locale de transition écologique.
- Élabore le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).
- Pilote le Contrat d'objectif territorial avec l'ADEME et la démarche de labellisation Climat Air Énergie.
- Développe des actions stratégiques en matière d'emploi, de compétences et d'attractivité des métiers de la transition écologique (Festival des transitions, JetCities).
- Pilote la convention avec Atmo BFC pour le suivi de la qualité de l'air, les inventaires énergie GES air, la modélisation et la sensibilisation.
- Réalise et suit les bilans carbone patrimoine et services (BEGES) de la ville de Dijon et de Dijon métropole et produit les rapports annuels de développement durable.
- Puce Produit les rapports annuels de développement durable.

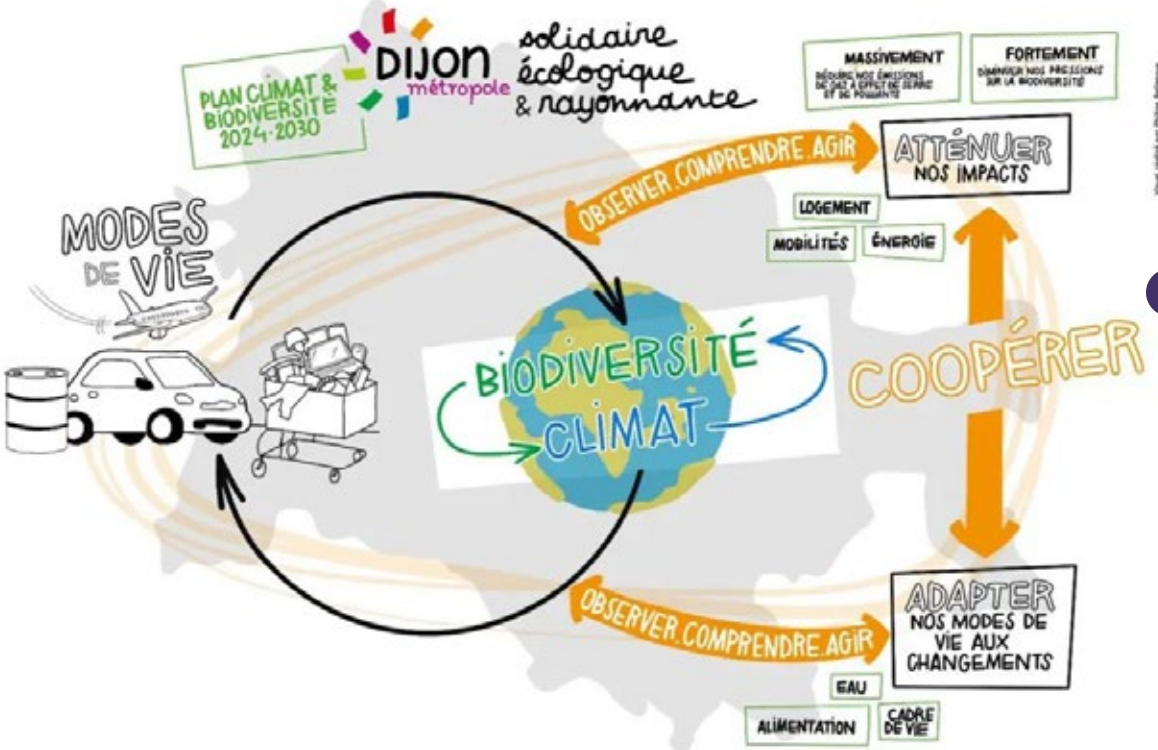
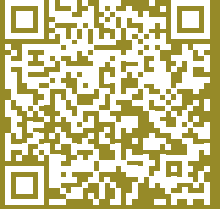


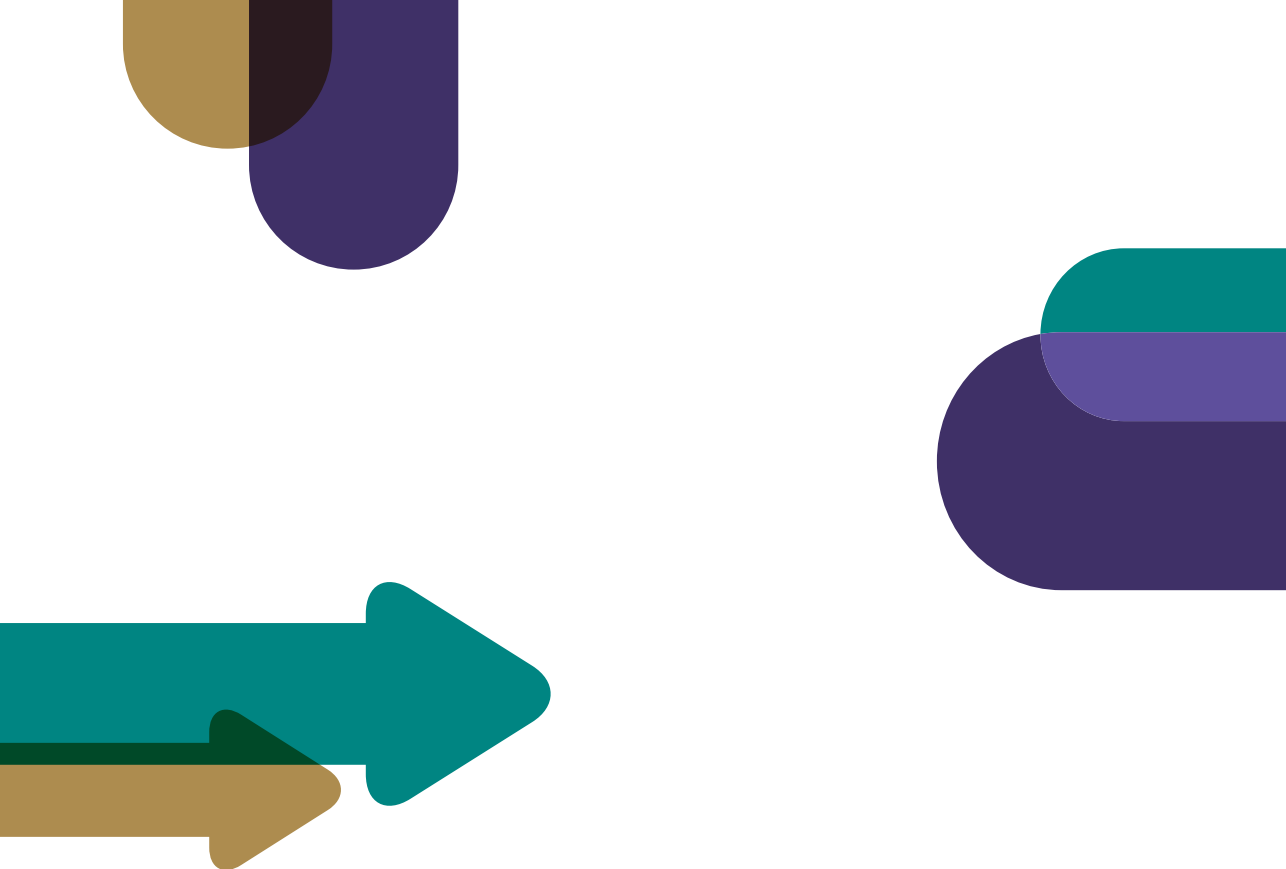
Jardin de l'Arqueuse

© Jonas Jacquet/Dijon métropole

LE PLAN CLIMAT ET BIODIVERSITÉ

Avec l'adoption du Plan climat et biodiversité 2025-2030, Dijon métropole affirme une stratégie globale pour atténuer les impacts du changement climatique et adapter le territoire afin de préserver le cadre de vie et les ressources. Fondée sur la transformation des modes de production, de consommation et d'aménagement, cette démarche s'appuie sur les atouts du territoire et fait de la coopération un levier central d'une métropole résiliente, solidaire et durable.





40, avenue du Drapeau
BP 17510 - 21075 Dijon Cedex
Tél. 03 80 50 35 35
contact@metropole-dijon.fr

www.metropole-dijon.fr